

Décembre

2020

La République Tunisienne

Mission de la justice

Projet de budget par objectifs de l'Etat pour
2021

Projet annuel de performance
pour l'année 2021

Traduction française élaborée dans le cadre du projet
d'appui aux réformes budgétaires et comptables mis
en oeuvre par Expertise France et financé par l'Union
Européenne. La version arabe officielle fait foi.



Sommaire

Chapitre 1 _____

Chapitre 1 : Présentation Générale _____

I. Présentation du ministère et de politiques sectorielles _____

1. Stratégie du ministère _____

2. Les programmes du ministère _____

II. Le budget et la programmation du cadre des dépenses à moyen terme du ministère _____

1. Présentation de budget du ministère de Justice pour l'année 2019 _____

2. Répartition de budget de ministère selon les programmes _____

3. Présentation du Cadre des dépenses à moyen terme (2019-2021) du ministère _____

Le programme de justice _____

I. Présentation du programme _____

1. Stratégie du programme et sa carte _____

a. La stratégie du programme _____

b. La Carte du programme _____

2. La déclinaison opérationnelle du programme de justice _____

3. Présentation des objectifs, des indicateurs de performance et activités du programme_____

a. Présentation des objectifs de performance et des indicateurs du programme :_____

b. Les activités de programme_____

II. Résumé de budget du programme_____

1. Budget du programme selon la nature de dépense_____

2. Cadre des dépenses à moyen terme (2019-2021) du programme de Justice_____

Annexes :_____

Les indicateurs de performance du programme de justice_____

Le programme des prisons et de rééducation_____

Chapitre 1

Présentation générale de la mission

Chapitre 1 : Présentation Générale de la mission

1. Présentation de la stratégie du secteur et de la mission

La Justice constitue une assise essentielle de la société démocratique et un pilier de l'Etat de droit et des institutions. Elle est la protectrice des libertés fondamentales et la garante des droits publics et individuels. Elle n'est pas un simple service rendu à des citoyens en conflit avec la loi, mais constitue un service accessible à toutes les personnes indépendamment à leurs affiliations civiques, religieuses et culturelles qui protège leurs affaires personnelles, sociales, économiques et autres.

Le ministère de la justice a la responsabilité de gérer le service public de la justice dans le cadre de la composition gouvernementale. Ses attributions principales sont fixées par le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974, consistent à élaborer et à mettre en œuvre la politique judiciaire, à élaborer les projets de textes relatifs au fonctionnement de la justice et des projets de conventions internationales en matière judiciaire, à participer également à leurs négociations et veille à leurs applications. D'autre part, le ministère de la justice veille au bon fonctionnement des services publics judiciaires et entreprend toutes les actions nécessaires à leur amélioration et à leur promotion en s'appuyant sur les structures et directions prévues par le décret n° 2010-3152 du 1 décembre 2010 portant sur l'organisation du ministère de la justice tel que modifié et complété par le décret n° 2018-334 du 6 avril 2018. Le ministère assure également le fonctionnement et le contrôle des activités des professions judiciaires et des auxiliaires de justice dans les limites autorisées par les lois et les traditions judiciaires. Et dans le cadre de renforcer le rôle des directions régionales, le cadre législatif qui les régit a été révisé conformément au décret gouvernemental n°395 de l'année 2018 du 23 avril 2018 relative à l'organisation des directions régionales, ce qui leurs ont permis de disposer des pouvoirs plus étendus, notamment en ce qui concerne la maintenance et l'équipement des tribunaux et le suivi des projets programmés au niveau régional.

Dans le même contexte qui vise la promotion des services judiciaires avec ses différentes composantes, et qui veille à améliorer la performance et les conditions de travail des agents et leurs offrants des opportunités de promouvoir leur carrière et d'avoir d'autres perspectives, à travers la promulgation du décret gouvernemental n° 2018-420 du 7 mai 2018, portant organisation des greffes des tribunaux de l'ordre judiciaire et fixant les conditions d'octroi et de retrait des emplois fonctionnels.

En outre, le ministère de la justice met en œuvre la politique publique pénitentiaire et de rééducation dans le pays et veille à exécuter les cautionnements et les jugements juridictionnels privatifs de liberté ou relatifs à d'autres peines alternatives et des mesures éducatives pour les mineurs délinquants. En plus, elle assure la sécurité des unités pénitentiaires et de rééducation et des détenus qui lui sont confiées, et leur fournir des soins médicaux, psychologiques et sociaux, une formation et une réhabilitation, afin de les réinsérer dans la société et dans la vie professionnelle en application de la politique d'éducation, de formation et des programmes de sensibilisation à leur égard.

A ce stade la vision stratégique du ministère de la justice consiste à mettre en place un système judiciaire qui défend et protège l'indépendance du pouvoir judiciaire qui répond aux besoins des justiciables et aux attentes des citoyens et qui se caractérise par la facilité et l'efficacité des procédures judiciaires. Parmi les valeurs les plus importantes de la vision stratégique, on cite :

- Consacrer le principe d'indépendance du pouvoir judiciaire et l'obligation du respect de la loi par tous sans discrimination
- Instaurer la confiance dans les compétences et les institutions judiciaires et assurer ainsi leurs développements et leurs promotions
- Renforcer les valeurs d'intégrité et de crédibilité.

Le Ministère a mis en place un plan d'action pour réformer le système judiciaire et pénitentiaire pour la période 2016-2020 et qui va s'étendre jusqu'à fin 2021.

Cinq résultats souhaités ont été déterminés conformément aux priorités stratégiques définies dans le document de la vision à savoir :

1. Indépendance et souveraineté du pouvoir judiciaire

2 . Mise en œuvre des normes éthiques dans le système judiciaire et pénitentiaire

3 . Développement de la qualité du service judiciaire et protection des droits des justiciables

4 . Accès à la justice

5 Renforcer les outils de communication et de partenariat dans les institutions judiciaires et pénitentiaires

Le ministère finance ce plan d'action, en collaboration avec des partenaires techniciens et financiers à travers l'aide au développement, conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité des aides.

Malgré les contraintes sur les finances publiques dues à la hausse de la masse salariale et à la baisse du taux de change du dinar par rapport aux devises étrangères, des objectifs clairs ont été fixés, des crédits ont été alloués à la maintenance de l'infrastructure de nombreux tribunaux et la création des nouveaux tribunaux pour rapprocher le service judiciaire des citoyens. L'année 2019 a été marquée par de nombreux travaux intensifs sur terrain effectués par les structures du ministère, qui comprenaient toutes les composantes du service judiciaire dans les différents gouvernorats de la république en vue de réinstaurer la confiance dans les compétences et les institutions judiciaires et assurer ainsi leurs développements et leurs promotions et de renforcer les valeurs d'intégrité et de crédibilité.

Dans le cadre de consacrer un système de gestion public axée sur la performance, le ministère de la justice a accordé la plus grande importance aux tableaux de pilotage et de suivi, et en plus à l'appui du système de statistique et au lancement de la numérisation.

Le ministère a veillé également, lors de l'exécution du budget en 2009, à réaliser plusieurs projets visant à améliorer les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires et de rééducation, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des repas, les conditions d'hébergement, et l'appui des programmes de formation au sein des espaces pénitentiaires, et en ce qui concerne

également l'engagement et la maintenance de plusieurs unités pénitentiaires et la construction des nouvelles prisons à l'instar des prisons de Bili et Beja.

En général, l'année 2019 a été marquée par la consécration de la culture des résultats malgré les crédits inscrits limités et en dépit au besoin du secteur des crédits et des moyens supplémentaires vu la spécificité de l'activité du ministère et les défis auxquels il est confronté notamment dans la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la corruption économique et financière, et la résolution des problèmes et des contentieux immobiliers ayant un impact direct sur le climat des affaires dans le pays.

Il convient de noter que le ministère de la justice et ses partenaires sont responsables de la mise en œuvre de sa stratégie, et en particulier le conseil supérieur de la magistrature, les associations professionnelles, les syndicats, les organisations de la société civile, les autres ministères et les organisations internationales concernées.

2. Présentation des programmes de la mission

Se basant sur le mode de gestion budgétaire par objectifs, les programmes de la mission de la justice ont été fixés en les limitant à deux programmes opérationnels représentant les politiques sectorielles du ministère et à un programme d'appui comme suit :

- ***Programme 1 : Justice***
- ***Programme 2 : Prisons et Rééducation***
- ***Programme 3 : Pilotage et Appui***

Des sous-programmes ont été également définis pour chaque programme. Ainsi les structures intervenantes ont été déterminées dans chaque programme, réparties selon la nature de leurs activités et sur ces programmes.

Et suite à la promulgation de la loi organique du budget n°2019-15 du 13 Février 2019 qui stipule dans son article 4 , que l'élaboration de la loi de finances de l'année se fait sur la base de la programmation de budget à moyen terme s'étalant sur 3 ans, et actualisée chaque année, vise principalement à fixer l'évolution des ressources

et des dépenses du budget de l'Etat afin de donner une visibilité claire pour gérer les programmes et assurer la soutenabilité budgétaire.

L'année 2020, représente la première année de l'application de la loi organique de budget.

Le pays tunisien a été confronté aux défis importants à l'issue de la crise économique et financière mondiale en raison de la propagation de la nouvelle épidémie de virus corona, qui a un impact direct sur l'économie nationale, les finances publiques et les équilibres globaux. A cet effet, le ministère de la justice a veillé à confronter les répercussions négatives de cette épidémie à travers la prise d'un ensemble des mesures préventives contre ce virus. Et pour soulever ces défis, il y eu lieu de mieux maîtriser les équilibres financiers et de rationaliser les dépenses publiques dans plusieurs domaines.

Instaurer l'approche genre : Budget garant de l'égalité et l'équivalence des chances entre femmes et hommes

Conformément aux objectifs de développement durable et à l'ensemble des objectifs à atteindre pour la période 2016- 2021, l'approche genre a été inscrite parmi les priorités du plan quinquennal de l'Etat.

Et dans ce cadre que s'inscrivent les orientations du ministère de la justice qui opte pour adopter une approche consacrant le principe d'égalité et de l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes.

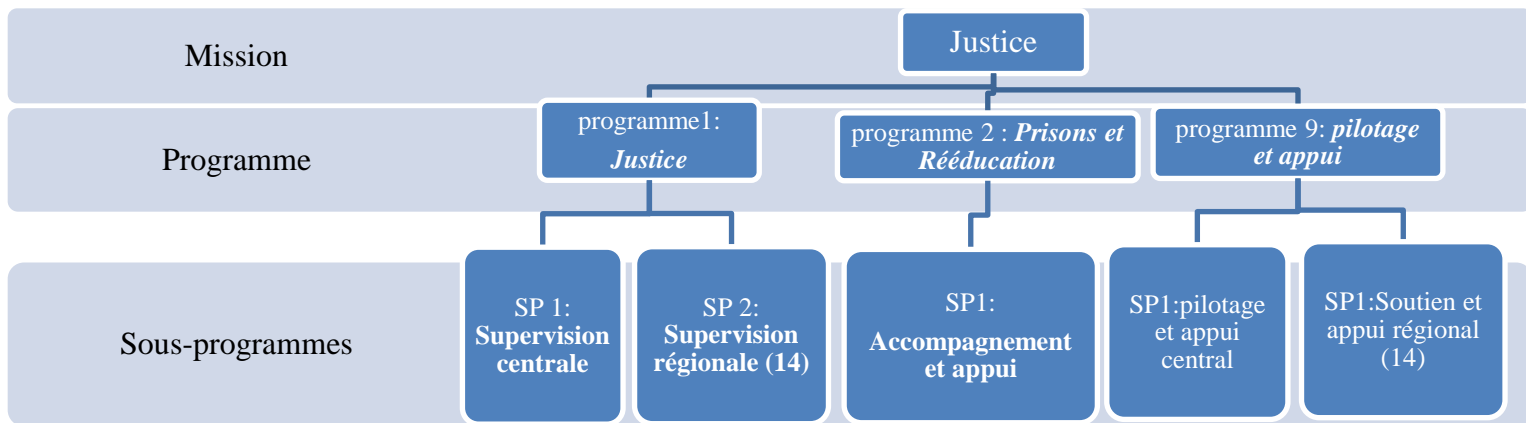
Le budget sensible au genre est considéré comme un moyen pour assurer l'égalité stipulée dans les conventions et les traités internationaux permettent la mise en place des outils pour éliminer toutes les formes de discrimination entre les femmes et les hommes, et en général, entre toutes les catégories de la société, en particulier la discrimination économique et sociale, et ceci en rétablissant et en orientant les programmes et les politiques publiques de l'intérieur pour les redéployer dans les objectifs de développement et d'égalité pour les deux sexes.

Ceci est explicitement mentionné dans l'article 18 de la loi organique du budget n°2019-15 du 13 Février 2019 qui stipule que « Le responsable du programme veille à la préparation de son budget sur la base des objectifs et des indicateurs garantissant l'égalité et l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes, et

en général entre toutes les catégories de la société sans discrimination, ils feront l'objet d'une évaluation sur cette base. »

Le ministère de la justice à opter pour cette approche en adoptant des objectifs et des indicateurs en la matière au niveau de chaque programme.

Structuration du ministère selon les programmes et les sous-programmes



Les structures intervenantes dans les programmes

Les programmes	Justice	Prisons et rééducation	Pilotage et Appui
structures intervenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Cour de cassation - Direction générale des affaires judiciaires - Cours d'appel - Le tribunal immobilier et ses filiales - Institut supérieur de la Magistrature - Institut supérieur de la profession d'Avocat 	<ul style="list-style-type: none"> - Établissements des prisons et de rééducation - Ecole nationale des prisons et de la rééducation - Les établissements pénitentiaires - Centres de rééducation des mineurs délinquants 	<ul style="list-style-type: none"> - Les administrations centrales - Les directions régionales - Centre d'études juridiques et judiciaires - Office des logements des magistrats et des personnels du ministère

Le responsable de chaque programme détermine les objectifs stratégiques et les indicateurs de performance pour évaluer les résultats obtenus comme suit :

Les programmes	Nombre des sous-programmes	Nombre des objectifs	Nombre des indicateurs
Justice	15	2	8
Prisons et Rééducation	1	4	6
Pilotage et Appui	15	3	6
Total	31	9	20

3. Présentation objectifs et indicateurs de performance de la mission

Tableau n°1

Synthèse des objectifs et indicateurs de performance

Programmes	Objectifs	Indicateurs
Justice	<p>Objectif 1.1 : Assurer des prestations judiciaires de qualité</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Taux des affaires pénaux réglées par rapport au nombre total des affaires publiées</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Taux des affaires foncières réglées par rapport au nombre total des affaires publiées</p> <p>Indicateur 1.1.3 : Le taux des jugements par défaut</p> <p>Indicateur 1.1.4 : Taux d'exécution des jugements pénaux</p> <p>Indicateur 1.1.5 : Taux des jugements réglés par le parquet</p>
	<p>Objectif 1.2 : Faciliter l'accès à la justice sans discrimination</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Taux de réponse aux demandes d'aide juridictionnelle</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre des services judiciaires disponibles à distance</p> <p>Indicateur 1.2.3 : Nombre des affaires de violence réglées en faveur de la femme</p>
Prisons et Rééducation	<p>Objectif 2.1 : Promouvoir les droits et le bien être des détenus</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Surface allouée à chaque prisonnier</p>
	<p>Objectif 2.2 : Créer des opportunités d'insertion des détenus</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Le taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Le taux des détenus bénéficiant d'un travail agricole ou industriel ou de service</p>

		Indicateur 2.2.3 Taux des mineurs délinquants bénéficiant des parcours des programmes de réinsertion
	Objectif 2.3 : Améliorer les conditions de travail dans les établissements pénitentiaires et de rééducation.	Indicateur 2.3.1 Taux des agents bénéficiant de la formation
	Objectif 2.4 : Moderniser la sécurité des établissements pénitentiaires et de rééducation	Indicateur 2.4.1 Taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation
Pilotage et appui	Objectif 9.1 Améliorer la gouvernance de la mission	Indicateur 9.1.1 : Taux annuel de réalisation des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires Indicateur 9.1.2 : Evolution annuelle des consultations du site officiel de la mission
	Objectif 9.2 Améliorer la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances	Indicateur 9.2.1 : Ecart entre prévisions et réalisations de la masse salariale Indicateur 9.2.2 : Taux des agents formés dans le cadre d'un plan de formation
	Objectif 9.3 Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la gestion des moyens financiers de la mission	Indicateur 9.3.1 : Ecart budgétaire entre prévisions et réalisations Indicateur 9.3.2 : coût de fonctionnement par agent

4. Le budget et la programmation des dépenses à moyen terme de la mission:

4.1- Présentation du budget de la mission de l'année 2021:

Se basant sur la loi organique du budget n°2019-15 du 13 Février 2019 ,et la circulaire de monsieur le président du gouvernement n°16 du 14 mai 2020 portant sur la préparation de budget de l'Etat de 2021, et après la discussion du projet de budget de ministère et des différentes structures et des établissements sous tutelle avec les services du ministère des finances , Il a été convenu que le budget total du ministère de l'année 2021 sera de l'ordre de **780 millions de dinars**, contre **742,205 millions dinars** au cours de l'année2020, soit une augmentation de **37,795 millions dinars** qui représente un taux de **5,1%**. Il est à souligner que la masse salariale représente la part la plus importante de cette augmentation, en particulier l'activation de l'augmentation générale des salaires.

Les crédits alloués au fonctionnement connaissent une légère augmentation de l'ordre de 3%, avec ce taux il est difficile de faire face à l'augmentation du prix de la plupart des matériaux et à l'augmentation des demandes dues à l'augmentation du volume de travail et aux nouvelles créations.

Quant aux dépenses d'investissement a diminué d'environ 22,55 MD en paiement. Et ceci en dépit, du besoin du ministère de renforcer les moyens logistiques et de la faiblesse de l'infrastructure, ainsi que des orientations générales de l'État concernant les défis de sécurité auxquels le pays est confronté pour lutter contre le terrorisme et la contrebande et la nécessité de renforcer les ministères concernés, à l'instar du ministère de la justice dans ses dimensions judiciaires, pénitentiaires et de rééducation.

Les crédits entre programmes sont répartis selon le tableaux suivant :

Tableau n°2

Répartition du budget de la mission pour l'année 2012 par programmes et nature de la dépense (crédits de paiement)

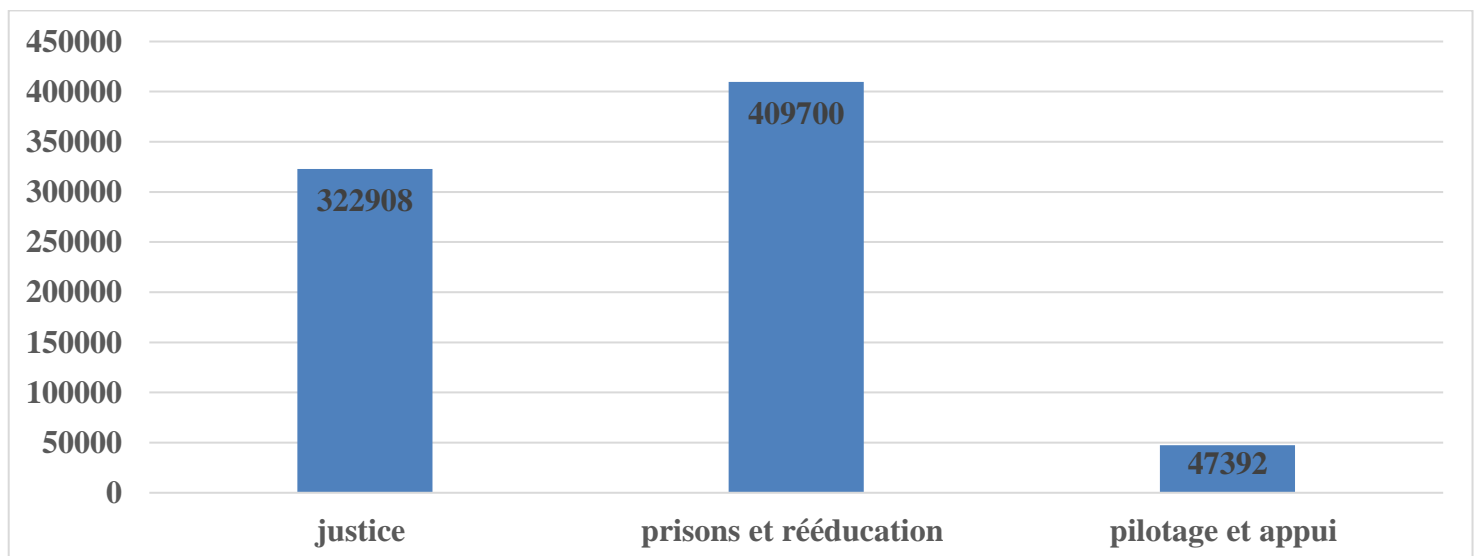
Unité : mille dinars

Nature de la dépense	Rémunération	Fonctionnement	Interventions	investissements	opérations financières	Total
Programmes						
Justice	291 000	10 678	6 230	15 000	0	322 908
Prisons et rééducation	343 000	40 700	1 000	25 000	0	409 700
Pilotage et appui	20 000	12 622	4 770	10 000	0	47 392
Total	654 000	64 000	12 000	50 000	0	780 000

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique N°1 :

Répartition du budget de la mission 2021 selon les programmes (crédits de paiement)



4-2. Présentation du cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission

Le ministère de la justice fait partie de la dernière vague des ministères (ministères de la souveraineté) inscrits dans la gestion budgétaire par objectifs. Les crédits demandés en 2021 sont répartis entre les programmes selon des activités qui ont été déterminées pour atteindre les objectifs fixés en tenant compte de la capacité du budget de l'Etat surtout après la propagation de l'épidémie émergente de « virus Corona » et ses effets directs sur l'économie nationale, sur les finances publiques et les équilibres globaux.

Ces crédits sont répartis comme suit :

Tableau N°3

Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission : Répartition par nature de dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	396 255	446 617	527 161	594 051	654 000	673 859	732 910
Dépenses de fonctionnement	59 374	58 630	61 879	64 000	64 000	69 000	71 070
Interventions	9 208	8 508	14 898	11 604	12 000	11 155	11 155
Investissements	65 979	74 626	69 338	72 550	50 000	79 000	82 000
Opérations financières							
Autres dépenses							
Total budget sans prise en compte des ressources propres des établissements	530 816	588 382	673 276	742 205	780 000	833 014	897 135
Total budget avec prise en compte des ressources propres des établissements		593 080	677 974	747 705	785 500	838 734	903 065

Tableau N°4

Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission : Répartition par programme (crédits de paiement)

Dépenses	Réalizations			L.F 2020	Prévisions		
	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Justice	227 744	259 749	301 087	326 059	322 908	334 354	345 126
Prisons et rééducation	274 199	291 413	327 924	371 504	409 700	420 676	431 153
Pilotage et appui	28 873	37 219	44 266	44 643	47 392	47 970	48 721
Total	530 816	588 382	673 276	742 205	780 000	803 000	825 000

Le cadre des dépenses à moyen terme (2021- 2023) de la mission de la justice a été fixé par les services du ministère des finances pour atteindre 825 MD en 2023 soit une augmentation annuelle de 3%, ce qui rend difficile l'amélioration la qualité des services rendus vu l'augmentation des demandes dans divers domaines, face à des crédits limités proposés, or le ministère demande un taux d'augmentation annuel de 15 % en minimum.

Chapitre 2

Présentation des programmes de la mission

Programme justice

Programme Justice

Mr. Saïd ben Romthan, Inspecteur général adjoint préside le programme depuis mars 2020.

1. Présentation du programme et de sa stratégie

1.1. Cartographie du programme

Le programme justice comprend en outre de la direction générale des affaires judiciaires, la cour de cassation et les tribunaux des droits communs (cours d'appel), en plus le tribunal immobilier et ses filiales. Il comprend aussi les deux institutions à savoir l'institut supérieur de magistrature et l'institut supérieur des avocats

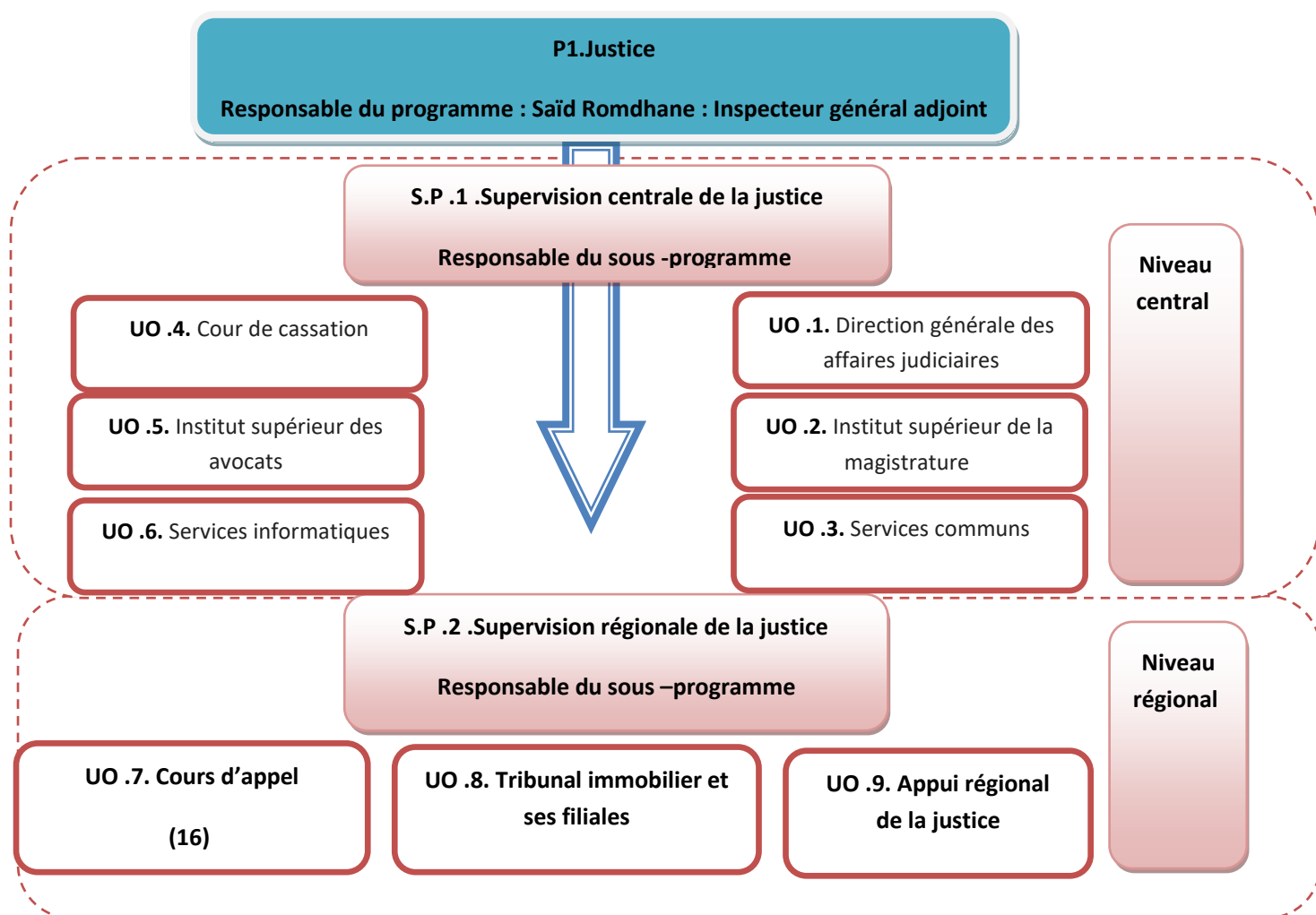
Programme Justice	
Sous -programmes	Structures intervenantes
Sous-programme 1.1 Supervision centrale	-Cour de cassation (1) -Direction générale des affaires judiciaires -Institut supérieur de la magistrature (1) -Institut supérieur de la profession d'avocat (1)
Sous-programme 1.2 Supervision régionale (15)	-Cours d'appels (15) -Tribunaux de première instance (28) -Justices cantonales (87) -Tribunal immobilier et ses filiales (18)

1.2. Déclinaison opérationnelle du programme de la justice

En application des dispositions du troisième paragraphe de l'article 18 de la loi organique du budget n°2019-15 du 13 Février 2019 qui stipule que le programme « regroupe un ensemble homogène des sous-programmes et des activités contribuant directement à la réalisation des objectifs de la politique publique du dit programme », la déclinaison opérationnelle du programme consiste en première étape à définir les sous-programmes au niveau central et régional.

Dans le même cadre, le programme justice est décliné en deux sous-programmes mentionnés ci-dessus ce qui a fait que ce programme est devenu plus de clair et cohérent. La déclinaison opérationnelle du programme a permis de déterminer la chaîne des responsabilités et les activités au niveau central et régional en vue d'améliorer la performance du programme et d'arrêter les insuffisances à traiter.

Dans une deuxième étape, la déclinaison du programme s'est faite au niveau des unités opérationnelles qui sont en charge d'exécuter directement les activités du programme qui contribuent à la réalisation des objectifs souhaités du programme.



1.3. Stratégie du programme

Le ministère de la justice a adopté un programme stratégique par laquelle les orientations générales et les priorités de la réforme dans le secteur de la justice en Tunisie ont été identifiées en coordination avec les parties prenantes dans le domaine.

La vision stratégique est centrée sur cinq principaux axes qui sont principalement:

- *Liberté et indépendance de pouvoir judiciaire.*
- *Mise en oeuvre des normes d'éthique professionnelle pour le système judiciaire.*
- *Améliorer la qualité du service judiciaire et protéger les droits des justiciables.*
- *Accès à la justice.*
- *Renforcer les mécanismes de communication et de partenariat dans les institutions judiciaires et pénitentiaires.*

Compte tenu de l'importance de la qualité des services judiciaires en raison de son impact sur le climat des affaires et le renforcement de la relation de confiance entre le citoyen et le service judiciaire, cette exigence a été traduite dans un objectif stratégique à part dans le programme Justice.

Et dans le cadre d'appliquer les dispositions de la loi organique n°2019-15 du 13 Février 2019 portant sur la loi organique du budget et de la circulaire de monsieur le président du gouvernement n°16 du 14 mai 2020 portant sur la préparation de budget de l'Etat de 2021, qui ont appelé à la nécessité de prendre en considération l'approche genre lors de la définition de la stratégie du programme, un deuxième objectif stratégique relatif à la facilitation de l'accès à la justice sans discrimination a été adopté.

En général, la question d'améliorer la qualité des services judiciaires et de faciliter l'accès à la justice restent les priorités les plus importantes sur lesquelles travaille le ministère pour les réaliser, plus précisément assurer des services judiciaires au profit des citoyens et faciliter l'accès à distance, en plus du droit aux aides juridictionnelles et la capacité de répondre à ses demandes.

En raison de la propagation de la nouvelle épidémie de virus corona, le pays tunisien a été confronté à des défis importants qui ont impacté directement l'économie nationale, les finances publiques et les équilibres globaux.

Le ministère de la Justice a veillé à confronter les répercussions négatives de cette épidémie à travers la prise d'un ensemble des mesures préventives contre ce virus. Depuis que l'organisation mondiale de la santé a déclaré en mars 2020 que le virus corona est une pandémie mondiale, l'État tunisien a veillé à trouver des solutions pratiques dans le cadre de la loi pour confronter cette épidémie. L'assemblée des représentants du peuple a autorisé le président du gouvernement la promulgation des décrets-lois en vue de confronter les répercussions de sa propagation.

Le législateur tunisien a veillé à intégrer les mécanismes d'un procès à distance au cœur du système du procès pénal et en application de cette autorisation, il y a eu promulgation d'un décret-loi le décret n ° 2020-12 du 27 avril 2020 complétant le code des procédures pénales et porte sur le procès à distance, un article a été ajouté, l'article 141 bis qui autorise de lancer un procès à distance en utilisant les nouveaux outils technologiques et qui accorde au pouvoir judiciaire la possibilité d'utiliser les moyens de communication audiovisuelle dans un procès pénal.

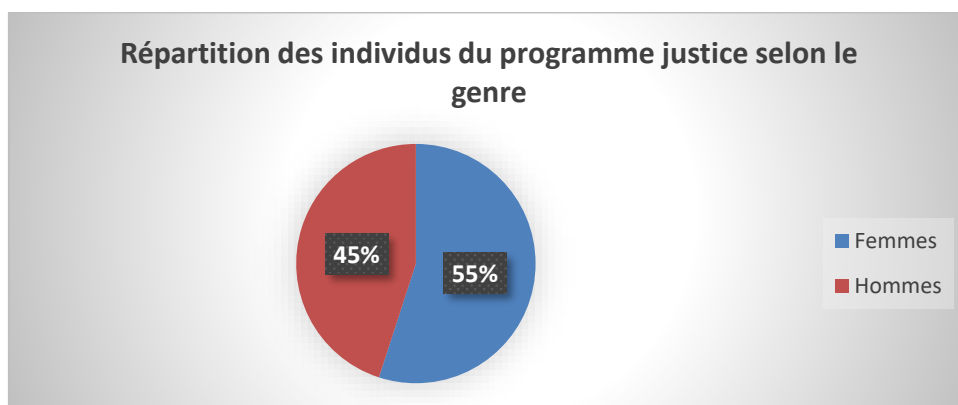
En matière d'égalité des chances, les femmes occupent une place importante dans le programme de justice, or les femmes représentent 56% du total des employés appartenant à ce programme tandis que le taux des femmes dans le domaine de magistrature est de 24% du nombre total des femmes employées dans le programme, soit 1034 des femmes occupant des postes de responsabilité.

Statistique détaillé selon le genre

Programme	Sexe	Nombre	Taux	
Justice	Femmes	Autres statuts	76%	55%
		3401		
		Juges	24%	
		1087		
		4488		
Hommes	Autres statuts	65%	45%	
	2429			
	Juges	35%		

	1291	
	3720	
Nombre total des individus du programme		8208

Graphique N°2 :



Répartition femmes et hommes selon les emplois fonctionnels

programme	Fonction	Genre	Nombre	Taux par rapport au total femme et homme		Taux par rapport au total général des individus	Taux par rapport au total des emplois fonctionnels	
Justice	Chef service	Femmes	486	11%		6%	22%	
		Hommes	344	10%		4%	16%	
	Secrétaire général	Hommes	2	0,1%		0%	0%	
		Sous-directeur	Femmes	138	3%		2%	6%
	Hommes		85	2%		1%	4%	
	Directeur	Femmes	176	4%		2%	8%	
		Hommes	240	7%		3%	11%	
	Directeur général et plus	Femmes	234	5%		3%	11%	
		Hommes	509	14%		6%	23%	
	Total des emplois			2214	47%	53%	28%	100%
		1034	1180					

	fonctionnels	femmes	Hommes				
--	--------------	--------	--------	--	--	--	--

2.Objectifs et indicateurs de performance du programme

2.1.Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme :

Deux objectifs stratégiques ont été définis. Ils contribuent directement à la réalisation de la politique publique du dit programme. En outre, des indicateurs stratégiques ont été fixés pour mesurer le résultat de la réalisation de chaque objectif.

Ces objectifs et indicateurs sont synthétisés dans le tableau suivant:

Tableau N°5 :

Présentation synthétique des objectifs, des indicateurs de performance

Objectifs	Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2019	2020	Prévisions 2021
Objectif 1.1 :Assurer des prestations judiciaires de qualité	Indicateur 1.1 : Taux des affaires pénaux réglées par rapport au nombre total des affaires publiées	%	61.9	56.3	70.1
	Indicateur 1.2 : Taux des affaires foncières réglées par rapport au nombre total des affaires publiées	%	90	95	95
	Indicateur 1.3 : Le taux des jugements par défaut	%	53.8	51.6	49.5
	Indicateur 1.4 : Taux d'exécution des jugements pénaux	%	50.7	49.7	51.4
	Indicateur 1.5 : Taux des jugements réglés par le parquet	%	53.7	47.9	56.7
Objectif 1.2 :Faciliter l'accès à la justice sans discrimination	Indicateur 2.1 : Taux de réponse aux demandes d'aide juridictionnelle	%	70.4	70.0	70.5
	Indicateur 2.2 : Nombre des services judiciaires disponibles à distance	%	5	6	7

	Indicateur 2.3 : Nombre des affaires de violences réglées en faveur de la femme	Nombre	6984	7068	7156
--	----------------------------------------------------------------------------------------	---------------	-------------	-------------	-------------

Objectif 1-1 : Assurer des prestations judiciaires de qualité

- **Présentation de l'objectif** : Cet objectif a été choisi compte tenu sa contribution directe dans la réalisation des objectifs de la politique publique du programme qui vise principalement à assurer des prestations judiciaires de qualité permettant d'accélérer le règlement des affaires pénales et foncières publiées et ceci en vue d'améliorer le climat des affaires et la confiance dans les services rendus aux citoyens. En outre, la bienveillance de réduire le taux des jugements par défaut au service de l'intérêt général.
- **Référence de l'objectif** : programme justice
- **Justifications pour l'adoption des indicateurs** :

Pour atteindre cet objectif stratégique, des contrats de performance vont être conclus en interne au niveau central et régional en vue d'une meilleure coordination sur la répartition du cadre judiciaire et administratif et le recours à un tableau de bord basé sur la moyenne de traitement des affaires dans les différents tribunaux ce qui contribue à rationaliser la répartition du personnel entre les tribunaux et aidera ainsi l'atteinte de l'objectif stratégique souhaité.

En attendant la finalisation du système d'information des tribunaux dans la matière pénale et civile, une coordination avec la direction des statistiques a été effectuée pour choisir des indicateurs mesurables qui à stade sont synthétisés comme suit :

- Taux des affaires pénaux réglées par rapport au nombre total des affaires publiées
- Taux des affaires foncières réglées par rapport au nombre total des affaires publiées
- Taux des jugements par défaut
- Taux d'exécution des jugements pénaux
- Taux des jugements réglés par le parquet

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 1-1

Indicateur de mesure de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Objectif 1- 1 : Assurer des prestations judiciaires de qualité								
Indicateur 1-1-1	%	61	62.2	61.9	56.3	70.1	71.6	73.1
Indicateur 1-1-2	%	75	85	90	95	95	96	97
Indicateur 1-1-3	%	56	57.6	53.8	51.6	49.5	47.5	45.5
Indicateur 1-1-4	%	51.6	50.0	50.7	49.7	51.4	52.1	52.8
Indicateur 1-1-5	%	51.8	53.1	53.7	47.9	56.7	58.6	60.5

Objectif 2-1 : Faciliter l'accès à la justice sans discrimination

- **Présentation de l'objectif** : cet objectif a été choisi dans le cadre d'appliquer les dispositions de l'article 18 (la loi de la loi organique n°2019-15 du 13 Février 2019) qui stipule que le responsable du programme veille à la préparation de son budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et hommes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales sans discrimination et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base
- **Référence de l'objectif** : Programme justice
- **Justifications pour l'adoption des indicateurs** :

L'accès à la justice peut se faire à travers l'amélioration des services judiciaires disponible à distance, en utilisant les outils de communication modernes, en répondant aux demandes d'aide juridictionnelle et en travaillant sur le règlement des affaires de violence contre les femmes afin de garantir leurs droits légitimes tels que stipulés dans la constitution tunisienne

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 1-2

Indicateur de mesure de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Objectif 1- 2 : Faciliter l'accès à la justice sans discrimination								
Indicateur 1-2-1	%			70.4	70	70.5	70.8	71.6
Indicateur 1-2-2	Nombre	5	5	5	6	7	9	10
Indicateur 1-2-3	Nombre	6829	6904	6984	7068	7156	7248	7344

2.2 Présentation des activités du programme

Tableau 6
La liste des activités et leviers d'action du programme justice

Milles dinars

Programme	Objectifs	Indicateurs	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur pour 2021
Justice	Objectif 1.1 : Assurer des prestations judiciaires de qualité	Indicateur 1-1-1 Taux des affaires pénaux réglées par rapport au nombre total des affaires publiées	-Réviser les textes législatifs y afférents	- Rémunération des juges et supervision sur les professions auxiliaires	168 000
			- Recourir à un tableau de bord pour une bonne répartition des juges et des agents administratifs entre les tribunaux selon les activités	- Organisation du service judiciaire au niveau régional (Cours d'appel)	146 677
			-Développer et généraliser le système pénal et civil	- Administration et développement du service judiciaire	8231
			-Mise en œuvre des		

			mécanismes de médiation		
		Indicateur 1-1-2 Taux des affaires foncières réglées par rapport au nombre total des affaires publiées	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une bonne répartition du cadre humain des tribunaux immobiliers et ses filiales selon le volume de travail -Améliorer les conditions de travail et fournir les moyens nécessaires de travail -Créer des nouvelles filiales selon le volume de travail -Coordonner en matière de répartitions des juges dans les tribunaux immobiliers et ses filiales 	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération des juges et supervision des professions auxiliaires - Organisation du service judiciaire au niveau régional (Immobiliers et ses filiales) - Administration et développement du service judiciaire 	<p>168 000</p> <p>146 677</p> <p>8231</p>
		Indicateur 1-1-3 Taux des jugements par défaut	<ul style="list-style-type: none"> -Réviser les textes législatifs y afférents - Renforcer le parquet général par le cadre judiciaire nécessaires - Renforcer les tribunaux par des agents chargés de préparer les convocations et les notifier et fournir les moyens nécessaires -opérationnaliser la cellule de traitement rapide à travers leur renforcement par des cadres judiciaires et administratifs et en leur fournissant les moyens logistique nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Administration et développement du service judiciaire - Organisation du service judiciaire au niveau régional - 	<p>146 677</p> <p>8231</p>

		Indicateur 1-1-4 Taux d'exécution des jugements pénaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser les textes législatifs y afférents - Renforcer les sections d'exécution des jugements pénaux dans les tribunaux avec le cadre administratif nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Administration et développement du service judiciaire - Organisation du service judiciaire au niveau régional 	146 677
		Indicateur 1-1-5 Taux des affaires réglées par le parquet	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un raccordement des systèmes d'information au niveau des sections d'exécution des tribunaux et les postes de police et les recettes des finances pour s'assurer de l'exécution des jugements pénaux. 		8231
	Objectif 1.2 :Faciliter l'accès à la justice sans discrimination	Indicateur 1-2-1 Taux de réponse d'aide juridictionnelle	<ul style="list-style-type: none"> -Réviser la loi portant sur l'aide juridictionnelle pour étendre ses champs et faciliter les conditions de leur octroi. - activer le rôle des comités d'aide juridictionnelle et diminuer les délais de traitement de ces demandes. - Coordonner avec toutes les parties prenantes dans le domaine d'aide juridictionnelle pour faciliter l'exécution des décisions relatives à la réponse 	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération des juges et supervision des professions auxiliaires - Administration et développement du service judiciaire - Organisation du service judiciaire au niveau régional 	168000 146 677 8231

			d'aide juridictionnelle.		
		Indicateur 1-2-2 Nombre des services judiciaires disponibles à distance	<ul style="list-style-type: none"> -Généraliser les équipements de numérisation dans les tribunaux et les renforcer par le cadre administratif chargé par la numérisation au niveau des tribunaux -Moderniser le portail du ministère -Mettre à jour en continu du site officiel du ministère -Généraliser les systèmes d'information pénales et civiles aux tribunaux -Aménager des salles de distribution -Améliorer la sécurité d'information -Piloter et appuyer la réalisation des projets de numérisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Administration et développement du service judiciaire - Organisation du service judiciaire au niveau régional 	<p>146 677</p> <p>8231</p>
		Indicateur 1-2-3 Nombre des affaires de violence réglées en faveur de la femme	<ul style="list-style-type: none"> -Mise à la disposition des cadre judiciaire et administratif spécialisé dans les affaires de la violence contre La femme. -Appuyer les outils de coordination entre 	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération des juges et supervision des professions auxiliaires - Administration et développement du service judiciaire - Organisation du service judiciaire au niveau régional 	<p>168000</p> <p>146 677</p> <p>8231</p>

			le parquet et la police judiciaire pour accélérer l'enquête et le transfert des dossiers relatifs aux affaires de violence contre les femmes pour décision		
--	--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

3. Budget du programme

3.1. Budget du programme selon la nature de dépense

Les dépenses du programme justice est de 322,908 million dinars réparties comme suit :

Tableau 7 :
Budget du programme justice selon la nature des dépenses
(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Désignation	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Ecart	Taux %
Dépenses de rémunération	255524	280 835	291 000	10 165	3,62%
Dépenses de fonctionnement	10457	10 679	10 678	0	-0,01%
Dépenses d'intervention	4014	5 545	6 230	685	12,35%
Dépenses investissement	31092	29000	15 000	-14 000	-48,28%
Dépenses des opérations financières					

Autres dépenses					
Total	301087	326059	322 908	-3 150	-0,97%

*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

Le budget du programme justice baisse de l'ordre de 3,150 million dinars, due principalement à la baisse des dépenses d'investissement d'environ 14 millions dinars, vu la situation économique difficile du pays. Tandis que les dépenses de rémunération augmentent de près de 10 million dinars.

Graphique N°3 :
Répartition du budget du programme justice de l'année 2021
selon la nature des dépenses

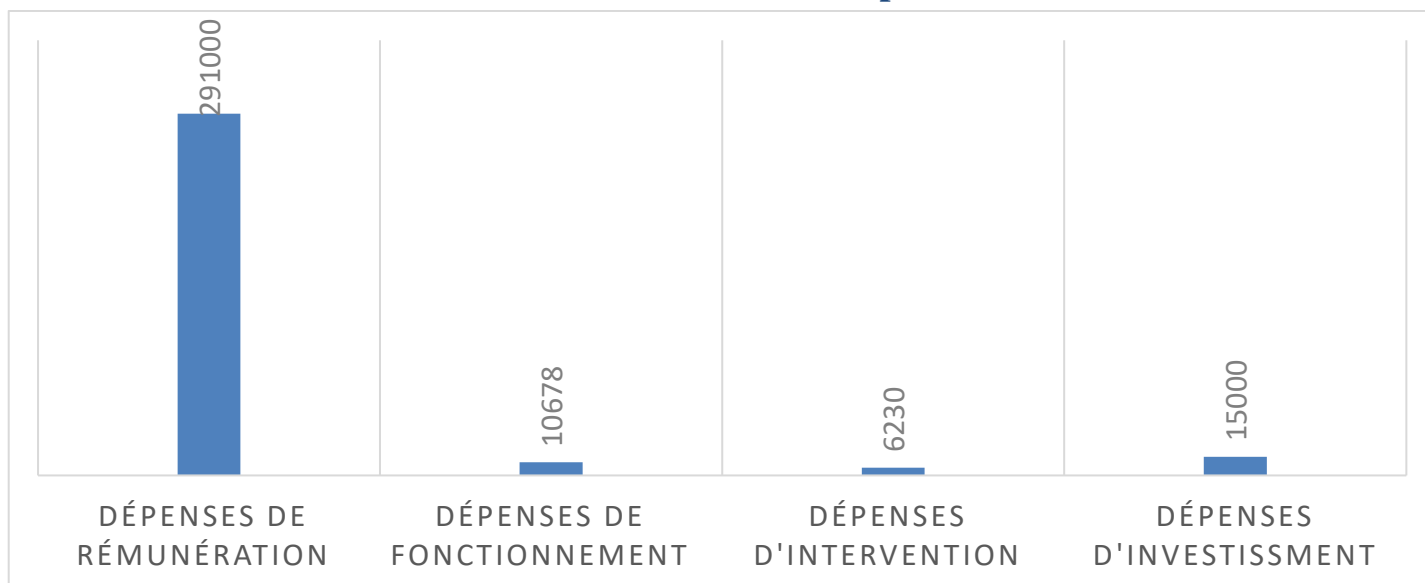


Tableau 8 :
Budget du programme justice selon la destination de la dépense « selon sous-programmes et activités »(Crédits de paiement)

Désignation du programme	Activités	Réalizations 2019	LF 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Taux de croissance 2020-2021	
					Montant (2)-(1)	Taux% (2)-(1)/(1)
Supervision centrale	Activité 1 - Rémunération des juges et supervision des professions auxiliaires		164842	168 000	3 158	1,92%
	- Activité 2 Administration et développement du service judiciaire		42338	146 677	104 339	246,44%
Total des sous-programmes et activités			207180	314 677	107 497	51,9%
Supervision régionale Tunis	Activité 3 : Organisation du service judiciaire au niveau régional		28564	1 790	-26 774	-93,73%
Supervision régionale Bizerte			4428	282	-4 146	-93,63%
Supervision régionale Kef			12207	927	-11 280	-92,40%
Supervision régionale Beja			3846	606	-3 240	-84,24%
Supervision régionale Nabeul			8181	608	-7 573	-92,57%
Supervision régionale Kairouan			4692	387	-4 305	-91,75%
Supervision régionale Sousse			6946	610	-6 336	-91,22%
Supervision régionale Mestir			9259	480	-8 779	-94,82%
Supervision			4312	309		-92,84%

régionale Sidi bouzid					-4 003	
Supervision régionale Kasserine			6506	337	-6 169	-94,82%
Supervision régionale Sfax			7972	465	-7 508	-94,17%
Supervision régionale Gafsa			7575	497	-7 078	-93,44%
Supervision régionale Gabess			7704	394	-7 310	-94,88%
Supervision régionale Mednine			6686	539	-6 147	-91,94%
Total des sous-programmes et activités			118879	8 231	-110 648	-93,1%
Total programme			326058	322 908	-3 150	-0,97%

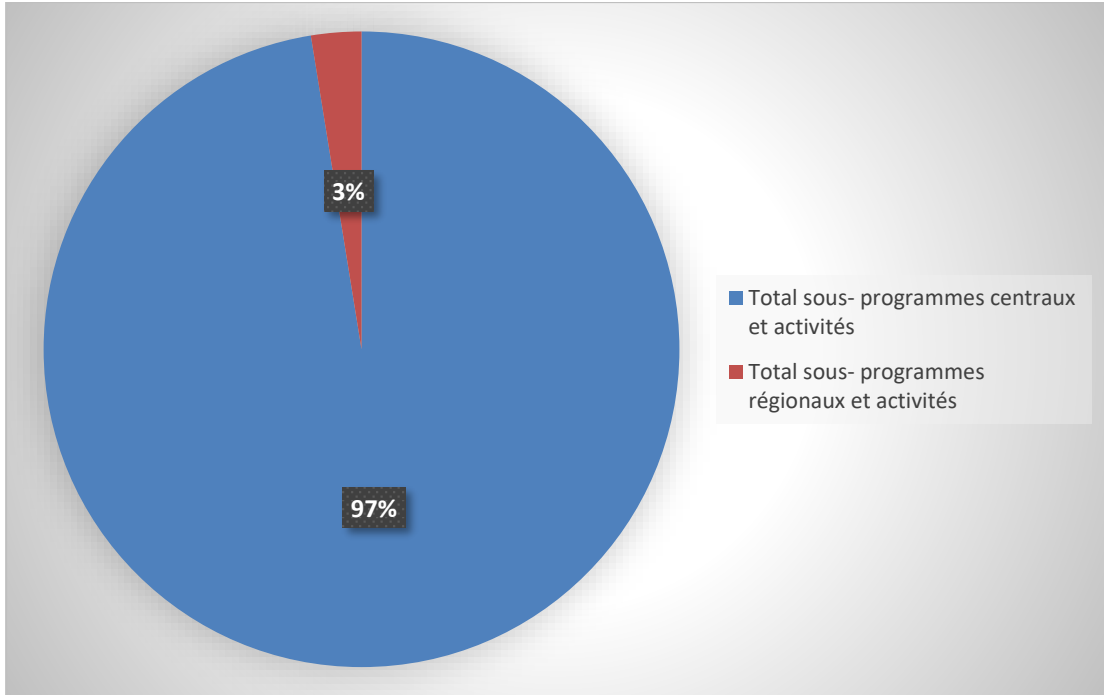
Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du programme justice au cours de l'année 2021, le programme a été réparti en un ensemble d'activités et les dépenses de ce programme ont été réparties au niveau des sous-programmes et des unités opérationnelles qui sont chargées de la réalisation effective des activités. Les crédits sont répartis comme suit:

- Le sous-programme central 314, 677 M.D. Il représente un taux de 97% du total du programme
- 14 sous-programmes 8,231 M.D. Il représente 3% du total du programme.

Au cours de cette année, la masse salariale a été regroupée au niveau du sous-programme central en raison que les sous-programmes ne sont pas encore prêts pour gérer le paiement des salaires.

Graphique N°4 :

Budget du programme justice selon sous- programmes



3.2.Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme Justice

Tableau N°9

Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme justice : Répartition par nature de dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses	Réalizations		L.F 2020	Prévisions		
	2018	2019		2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	215 768	255 525	280 835	291 000	301 912	311 876
Dépenses de fonctionnement	9 837	10 457	10 679	10 678	10 700	11 000
Interventions	4 542	4 013	5 545	6 230	6 242	6 250
Investissements	29 603	31 092	29 000	15 000	15 500	16 000

Opérations financières						
Autres dépenses						
Total budget sans prise en compte des ressources propres des établissements	259 750	301 087	326 059	322 908	334 354	345 126
Total budget avec prise en compte des ressources propres des établissements	259 848	301 185	326 157	323 006	334 464	345 236

Concernant la détermination du cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023), les services du ministère des Finances ont proposé un taux d'augmentation annuel de l'ordre de 3%, pour les années prochaines, pour atteindre un budget du programme de 345 millions de dinars en 2023 un taux faible, ce qui rend difficile de couvrir les besoins réels d'un programme vu les nouvelles créations programmées en plus du volume de travail élevé et la programmation des nouveaux projets tels que la construction d'un nouveau siège du tribunal de première instance de Tunis.

Annexes :

**Les indicateurs de performance du
programme justice**

Fiche indicateur

Le taux des affaires pénaux réglées par rapport au nombre total des affaires publiées la même année

Code de l'indicateur : 1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux des affaires pénaux réglées par rapport au nombre total des affaires publiées la même année

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mois d'octobre de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur:** Justice
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur:** Tutelle régional de justice
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur:** Assurer des prestations judiciaires de qualité
- 4- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur reflète la capacité des tribunaux à statuer sur les affaires publiées
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique
- 7- **Déclinaisons:** régionales

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur:** nombre des affaires réglées au cours de l'année / (nombre des affaires restants de l'année précédente + nombre des affaires reçus au cours de l'année) * 100
- 2- **Unité de l'indicateur:** pourcentage %.
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur:** opérations statistiques.
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Documents administratifs + rapports mensuels des tribunaux.
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur:** données à caractère administratif
- 6- **Date de disponibilité de l'indicateur:** Janvier de l'année suivante.

7- Valeur cible de l'indicateur: 73.1% en 2023

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur : 73.1% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Direction des statistiques dans l'inspection générale.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

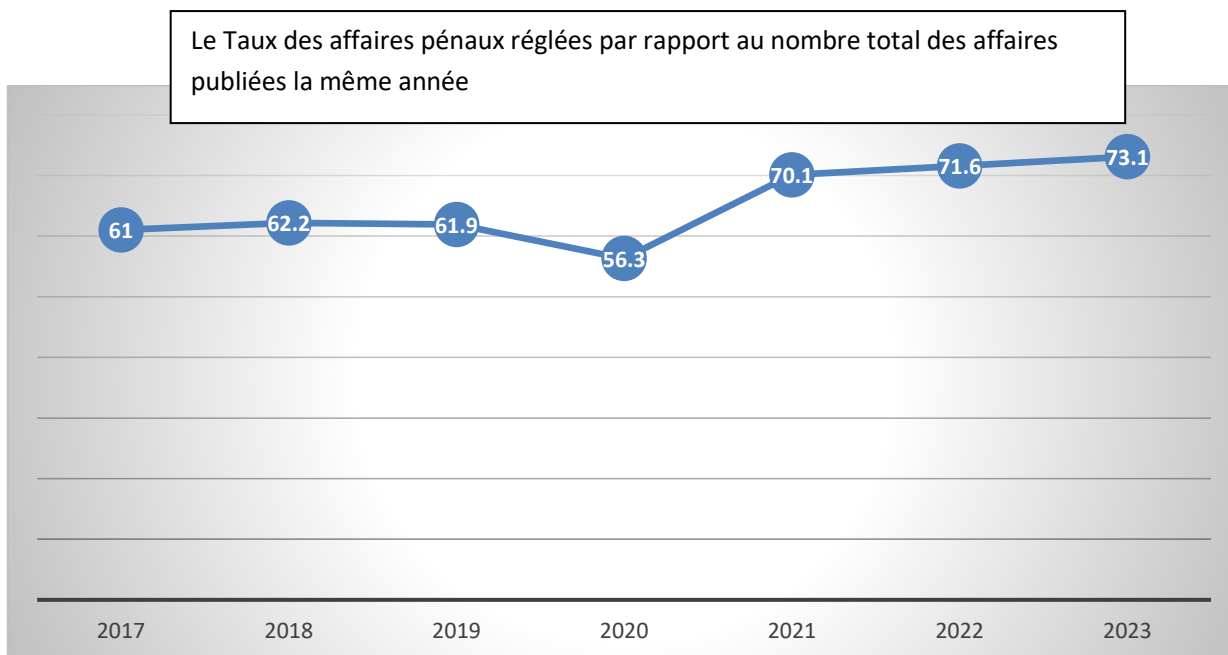
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Le Taux des affaires pénaux réglées par rapport au nombre total des affaires publiées la même année	%	61	62.2	61.9	56.3	70.1	71.6	73.1	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le taux des affaires réglées par rapport au nombre total des affaires publiées a connu une quasi stabilité au cours de la période 2017-2019 ; à l'exception de 2020 qui a connu une réduction du taux des affaires réglées due au confinement général qui a duré 3 mois en raison du Corona Virus. Dans les prochaines années, ce taux va augmenter pour atteindre 73.1% en 2023.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Taux des affaires pénaux réglées par rapport au nombre total des affaires publiées la même année	73.1	73.1	70.1	<ul style="list-style-type: none"> -Réviser les textes législatifs y afférents - Recourir à un tableau de bord pour une bonne répartition des juges et des agents administratifs entre les tribunaux selon les activités -Développer et généraliser le système pénal et civil -Mise en œuvre des mécanismes de 	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération des juges et supervision sur les professions auxiliaires - Organisation du service judiciaire au niveau régional (cours d'appel) - Administration et développement du service judiciaire 	<p>168 000</p> <p>146 677</p>

				médiation		8231
--	--	--	--	-----------	--	------

5- Limites de l'indicateur

- L'absence d'un système d'information au sein du ministère et le recours au comptage manuel dans la plupart des procédures aux tribunaux
- Carence dans le cadre judiciaire et dans le cadre administratif aux tribunaux dans le corps des greffiers
- Une mauvaise répartition des ressources humaines entre tribunaux selon l'activité due au difficulté de mutation des agents entre régions

Fiche indicateur

Le taux des affaires foncières réglées par rapport au nombre total des affaires publiées la même année

Code de l'indicateur : 1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Le Taux des affaires foncières réglées par rapport au nombre total des affaires publiées la même année

Date de l'actualisation de l'indicateur : 15 septembre de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Programme auquel se rattache l'indicateur:** Justice

2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur:** Tutelle régional de justice

3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur:** Assurer des prestations judiciaires de qualité

4- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur reflète la capacité des tribunaux immobiliers à statuer sur les affaires publiées

5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats

6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique

7- **Déclinaisons:** régional

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur:** affaires réglées au cours de l'année / nombre des affaires reçus au cours de l'année * 100

2- **Unité de l'indicateur:** pourcentage %.

3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur:** opérations statistiques.

4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Documents administratifs + rapports mensuels des tribunaux.

5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur:** données à caractère administratif

6- **Date de disponibilité de l'indicateur:** Janvier de l'année suivante.

7- **Valeur cible de l'indicateur:** 79 % en 2023

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur : 73.1% en 2023

8- **Le responsable de l'indicateur :** Direction des statistiques dans l'inspection générale.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Le Taux des affaires foncières réglées par rapport au nombre total des affaires publiées la même année	%	75	85	90	95	95	96	97

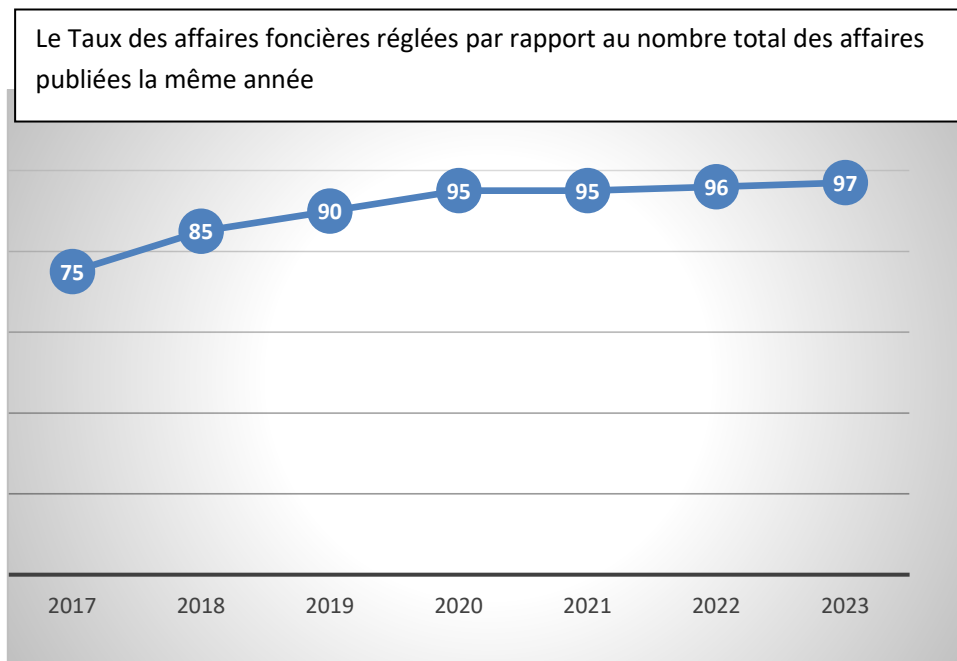
2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

L'évolution du nombre total des affaires foncières réglées présente un résultat positive malgré les moyens limités des tribunaux immobiliers et les conditions épidémiques que le pays a connu suite à la propagation du virus corona qui a entraîné l'arrêt de l'activité des tribunaux immobiliers et ses filières pour une période supérieure à deux mois.

Dans les trois prochaines années, Il faut travailler sur l'évolution du nombre des affaires foncières de l'ordre de 2 % et ceci renforçant les moyens humains et financiers des tribunaux immobiliers.

Il s'agit d'une étape importante pour contourner les effets négatifs de la dégradation des opérations de recensement obligatoires pour les années 2011/2012/2013 vu l'arrêt des travaux de la commission cadastrale dans quelques régions et aussi l'arrêt des enquêtes sur terrain effectués par les juges rapporteurs dans les arrondissements d'immatriculation foncière obligatoire.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Le Taux des affaires foncières réglées par rapport au nombre total des affaires publiées la même	97%	45000 Dossiers réglés	95%	- Assurer une bonne répartition du cadre humain des tribunaux immobiliers et ses filiales selon le volume de travail -Améliorer les conditions de travail et fournir	- Rémunération des juges et supervision des professions auxiliaires - Organisation du service judiciaire au niveau régional (Immobiliers et ses filières) - Administration et	168 000 146 677

année				les moyens nécessaires de travail -Créer des nouvelles filiales selon le volume de travail	développement du service judiciaire	8231
-------	--	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------	-------------

5- Limites de l'indicateur

Les limites les plus importantes relatives à cet indicateur sont dues à la nature de travail du tribunal immobilier que la loi lui a confié dans la matière d'immatriculation foncière obligatoire, la compétence du recensement cadastrale de tous les immeubles sur tous l'étendue du territoire national ce qui nécessite un ensemble des travaux judiciaires et administratifs à entreprendre avant que le dossier prend un numéro qui peuvent être comptés, ce qui représente une étape importante qui nécessite des moyens financiers importants tel que fournir des voitures, des agents et des piquets de carrière, en plus du personnel technique relevant de l'office de la topographie et de de cadastre.

En plus de cela, le tribunal immobilier, même s'il représente une partie du système judiciaire, il est étroitement lié au reste des parties du système immobilier comprenant l'office de la topographie et de cadastre et l'office nationale de la propriété foncière et les agences immobilières publiques.

Fiche indicateur

Le taux des jugements par défaut

Code de l'indicateur : 1.3.1

Intitulé de l'indicateur : Le taux de jugements par défaut

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mois d'octobre de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: Justice

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Tutelle centrale

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Assurer des prestations judiciaires de qualité

4- Définition de l'indicateur : La réduction autant que possible du taux du non-déclaration des jugements par défaut

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons: Nationale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur: nombre des jugements par défaut réglés / la somme des jugements pénaux réglés * 100

2- Unité de l'indicateur: pourcentage %.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur: opérations statistiques et enquêtes sur terrain.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Documents administratifs + rapports mensuels des tribunaux.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données à caractère administratif

6- Date de disponibilité de l'indicateur: Janvier de l'année suivante.

7- Valeur cible de l'indicateur: 45,5% en 2023

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur : 45,5% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Direction des statistiques dans l'inspection générale.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Le taux de jugements par défaut	%	56	57.6	53.8	51.6	49.5	47.5	45.5

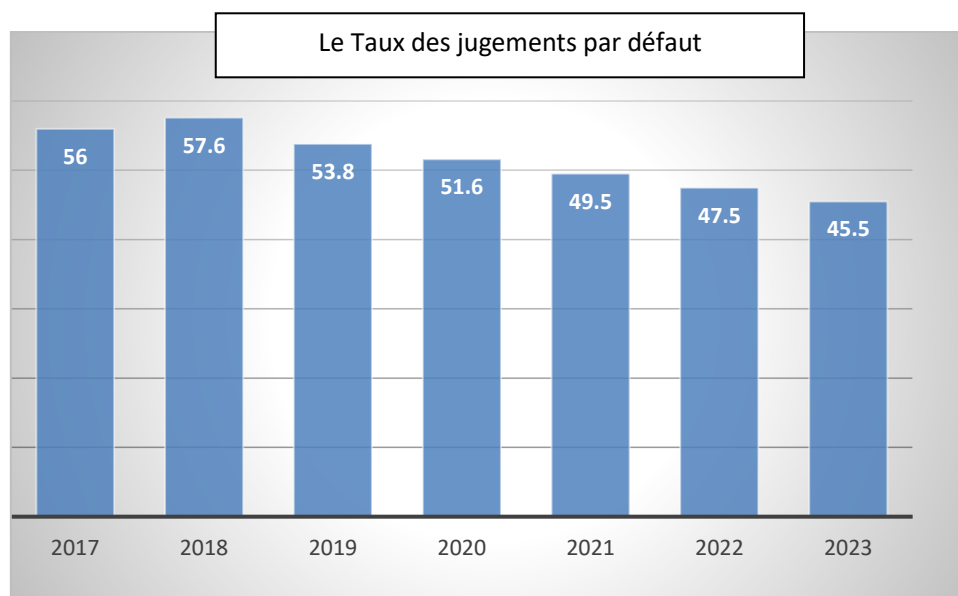
2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le taux des jugements par défaut a atteint durant l'année judiciaire 2018-2019 au niveau des tribunaux - Grand Tunisie 53.8% par rapport aux prévisions en 2018 qui ont atteint 57.6 % ce qui représente une légère diminution estimée à 6.6%, ce qui montre l'effort de réduire le taux des jugements par défaut.

Quant aux prévisions de l'année 2020, elle a été de l'ordre de 51.6%.

Les prochaines années, ce taux va diminuer pour atteindre 45.5% en 2023

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Taux des jugements par défaut	45.5	45.5	49.5	<ul style="list-style-type: none"> -Réviser les textes législatifs y afférents - Renforcer le parquet général par le cadre judiciaire nécessaires - Renforcer les tribunaux par des agents chargés de préparer les convocations et les notifier et fournir les moyens nécessaires -opérationnaliser la cellule de traitement rapide à travers leur renforcement par des cadres judiciaires et administratifs et en leur fournissant les moyens logistique nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Administration et développement du service judiciaire - Organisation du service judiciaire au niveau régional - 	<p>146 677</p> <p>8231</p>

5- Limites de l'indicateur

Parmi les limites les plus importantes relatives à cet indicateur, on note principalement une carence des ressources humaines en outre l'expérience de la cellule de traitement rapide des affaires pénales est encore récente dans le tribunal de première instance de Tunis

L'activité de cette cellule n'inclut pas tous les procès, or elle exclue les cas des chèques sans provisions qui représente plus que 50 % du total des affaires pénales, et aussi les procès fiscaux, de douane et les infractions et les délits relatifs au code de la route.

Fiche indicateur

Taux d'exécution des jugements pénaux

Code de l'indicateur : 1.4.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'exécution des jugements pénaux

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mois d'octobre de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: Justice

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Tutelle centrale

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Assurer des prestations judiciaires de qualité

4- Définition de l'indicateur : Augmenter autant que possible le taux d'exécution des jugements

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons: Nationale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur: nombre des jugements pénaux exécutés /le total des jugements pénaux à exécuter * 100

2- Unité de l'indicateur: pourcentage %.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur: opérations statistiques et enquêtes sur terrain.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Documents administratifs + rapports mensuels des tribunaux.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données à caractère administratif

6- Date de disponibilité de l'indicateur: Janvier de l'année suivante.

7- Valeur cible de l'indicateur: 52,8% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Direction des statistiques dans l'inspection générale.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

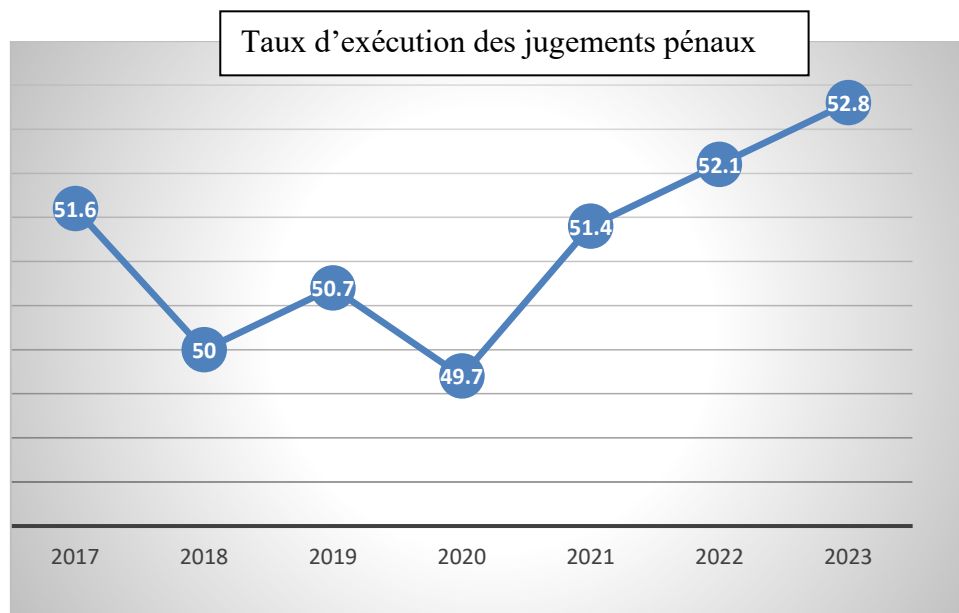
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'exécution des jugements pénaux	%	51.6	50	50.7	49.7	51.4	52.1	52.8

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

A l'exception de 2020, le taux d'exécution des jugements pénaux a connu une diminution due au confinement sanitaire total en raison de corona virus. Ce taux va augmenter dans les prochaines années pour atteindre un taux de 52.8% en 2023.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Taux d'exécution des jugements pénaux	52.8	52.8	51.4	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser les textes législatifs y afférents - Renforcer les sections d'exécution des jugements pénaux dans les tribunaux avec le cadre administratif nécessaire - Etablir un raccordement des systèmes d'information au niveau des sections d'exécution des tribunaux et les postes de police et les recettes des finances pour s'assurer de l'exécution des jugements pénaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Administration et développement du service judiciaire - Organisation du service judiciaire au niveau régional 	<p>146 677</p> <p>8231</p>

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Taux des affaires réglés par le parquet

Code de l'indicateur : 1.3.1

Intitulé de l'indicateur : Taux des affaires réglées par le parquet

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mois d'octobre de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: Justice

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Tutelle centrale

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Assurer des prestations judiciaires de qualité

4- Définition de l'indicateur : Augmenter autant que possible le règlement des affaires publiées auprès du parquet

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons: Nationale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur: nombre des affaires réglées de la part du parquet / Total des affaires publiées auprès du parquet * 100

2- Unité de l'indicateur: pourcentage %.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur: opérations statistiques et enquêtes sur terrain.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Documents administratifs + rapports mensuels des tribunaux.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données à caractère administratif

6- Date de disponibilité de l'indicateur: Janvier de l'année suivante.

7- Valeur cible de l'indicateur: 60,5% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Direction des statistiques dans l'inspection générale.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

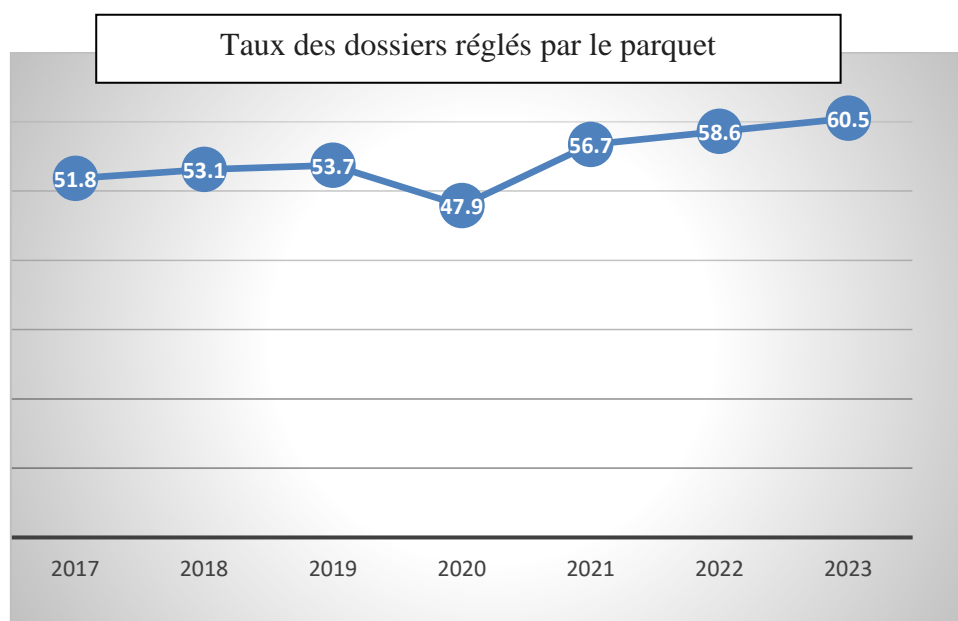
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux des dossiers réglés par le parquet	%	51.8	53.1	53.7	47.9	56.7	58.6	60.5

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

A l'exception de 2020, Taux des dossiers réglés par le parquet a connu une diminution due au confinement sanitaire total en raison de corona virus qui a duré 3 mois. Ce taux va augmenter dans les prochaines années pour atteindre un taux de 60.5% en 2030.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



Fiche indicateur

Taux de réponse aux demandes d'aide juridictionnelle

Code de l'indicateur : 1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de réponse aux demandes d'aide juridictionnelle

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mois d'octobre de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: Justice

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Tutelle centrale

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Faciliter l'accès à la justice sans discrimination

4- Définition de l'indicateur : cet indicateur reflète dans quelle mesure l'accès à la justice est facile et se fait sans discrimination

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons: Nationale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : nombre des jugements pénaux exécutés /la somme des jugements pénaux à exécuter .* 100

2- Unité de l'indicateur : pourcentage %.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : opérations statistiques

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Documents administratifs + rapports mensuels des tribunaux.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données à caractère administratif

6- Date de disponibilité de l'indicateur : Janvier de l'année suivante.

7- Valeur cible de l'indicateur : 71,6% en 2023

8- Valeur cible de l'indicateur selon les sous-programme: 71,6% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Direction des statistiques dans l'inspection générale

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

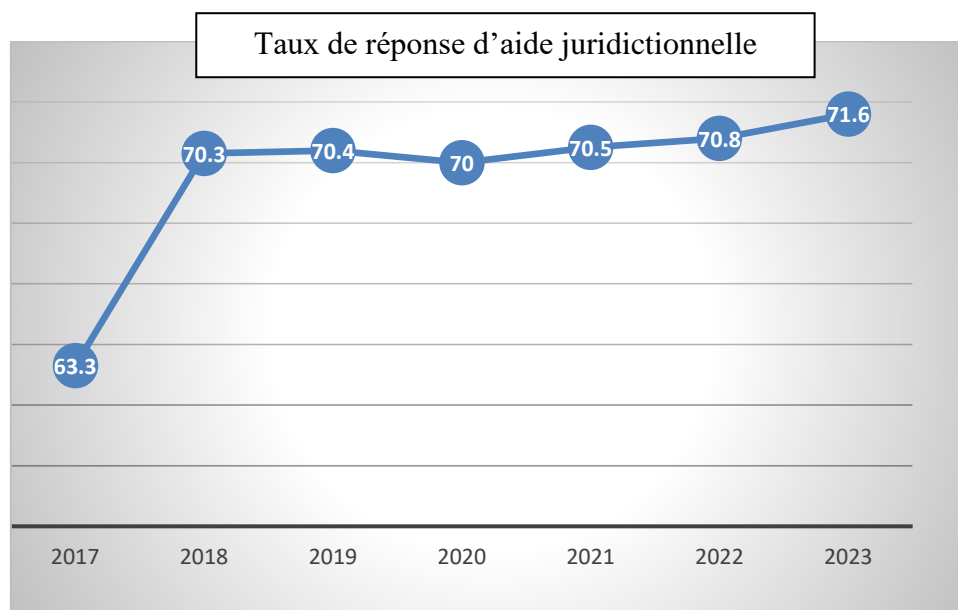
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de réponse aux demandes d'aide juridictionnelle	%	63.3	70.3	70.4	70	70.5	70.8	71.6

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le taux de réponse aux demandes d'aide juridictionnelle durant la période 2017-2020 a connu une augmentation notable, et ce taux connaîtra dans les prochaines années une augmentation pour atteindre 71.6 % en 2030.

La série chronologique relative au taux de réponse aux demandes d'aide juridictionnelle montre que sur **quatre dossiers** de demande d'aide juridictionnelle, **trois dossiers** font l'objet d'une réponse.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Taux de réponse d'aide juridictionnelle	71.6	71.6	10.5	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser la loi portant sur l'aide juridictionnelle pour étendre ses champs et faciliter les conditions de leur octroi. - activer le rôle des comités d'aide juridictionnelle et diminuer les délais de traitement de ces demandes. - Coordonner avec toutes les parties prenantes dans le domaine d'aide juridictionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération des juges et supervision des professions auxiliaires - Administration et développement du service judiciaire - Organisation du service judiciaire au niveau régional 	<p style="text-align: center;">168000</p> <p style="text-align: center;">146 677</p> <p style="text-align: center;">8231</p>

				pour faciliter l'exécution des décisions relatives à la réponse d'aide juridictionnelle.		
--	--	--	--	------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Nombre des services judiciaires disponibles à distance

Code de l'indicateur : 1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre des services judiciaires disponibles à distance

Date de l'actualisation de l'indicateur : Décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: Justice

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Tutelle centrale

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Faciliter l'accès à la justice sans discrimination

4- Définition de l'indicateur : Renforcer le portail du ministère en le reliant aux systèmes d'information afin de fournir quelques services à distance au profit des justiciables et les adjoints judiciaires par étapes.

5- Type de l'indicateur : indicateur d'activité

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons: Nationale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre des services qui seront réalisés et fournis par les applications informatiques selon le taux d'utilisation annuel programmé pour les tribunaux.

2- Unité de l'indicateur : Nombre.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Mettre le service en ligne.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Documents administratifs et rapports mensuels des tribunaux.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : l'inspection générale et direction générale de l'informatique.

6- Valeur cible de l'indicateur : 10 services en 2023

7- Valeur cible de l'indicateur selon les sous-programme:

8- Le responsable de l'indicateur : Direction générale de l'informatique et l'inspection générale.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

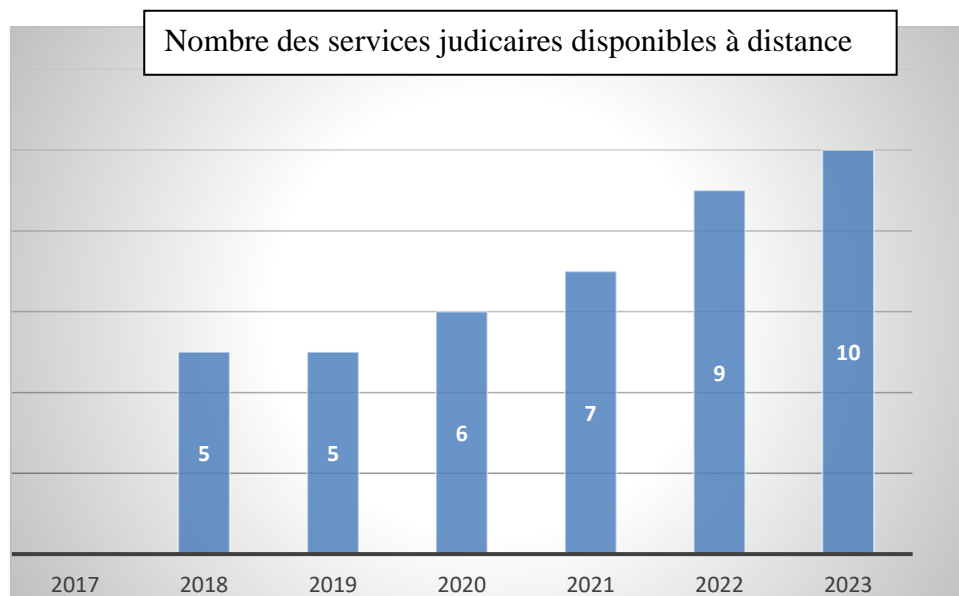
Indicateur de performance	Unité	Réalizations				Prévisions			
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Nombre des services judiciaires disponibles à distance	Nombre		5	5	6	7	9	10	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Les services judiciaires à distance assurés par le ministère de la justice via le portail E-JUSTICE jusqu'à l'année 2019 sont

- Service d'information sur les affaires pour les justiciables
- Service d'information sur les affaires pour les avocats
- Service de jurisprudence
- Service d'inscription dans les concours de recrutement au ministère de la Justice
- Service d'extraction des convocations du concours de recrutement des juges

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Nombre des services judiciaires disponibles à distance	10	7	7	<ul style="list-style-type: none"> -Généraliser les équipements de numérisation dans les tribunaux et les renforcer par le cadre administratif chargé par la numérisation au niveau des tribunaux -Moderniser le portail du ministère -Mettre à jour en continu du site officiel du ministère -Généraliser les systèmes d'information pénales et civiles aux tribunaux -Aménager des salles de distribution -Améliorer la sécurité d'information -Piloter et appuyer la réalisation des 	<ul style="list-style-type: none"> - Administration et développement du service judiciaire - Organisation du service judiciaire au niveau régional 	<p>146 677</p> <p>8231</p>

				projets de numérisation.		
--	--	--	--	--------------------------	--	--

5- Limites de l'indicateur

Les principales limites et défis relatifs à cet indicateur sont les suivants

- L'ancienneté des systèmes d'information actuellement exploités et leurs non adaptations aux développements technologiques (civil, pénal, immobilier).
 - L'ancienneté du portail du ministère de la justice
 - Manque dans les ressources humaines à la direction générale de l'informatique.
 - Manque des ressources logistiques et financières
 - La non-conformité entre l'organigramme de la direction générale de l'informatique à la mission qui lui est confiée
-

Fiche indicateur

Nombre des affaires de violence réglées en faveur de la femme

Code de l'indicateur : 1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre des affaires de violence réglées en faveur de la femme

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mois de décembre de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: Justice

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Tutelle centrale

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Faciliter l'accès à la justice sans discrimination

4- Définition de l'indicateur : les affaires de violence réglées en faveur de la femme inclus les crimes de la violence conjugale-violence sexuelle-violence excessive-distorsion faciale

5- Type de l'indicateur : indicateur d'activité

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons: Nationale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre des affaires de violence réglées en faveur de la femme (violence conjugale-violence sexuelle-violence excessive-distorsion faciale)

2- Unité de l'indicateur : Nombre.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Documents administratifs et rapports mensuels des tribunaux.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : l'inspection générale

6- Date de disponibilité de l'indicateur : Mois de janvier de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : 7344 en 2023

8- Valeur cible de l'indicateur selon les sous-programme: 7344 en 2023

9- Le responsable de l'indicateur : l'inspection générale.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

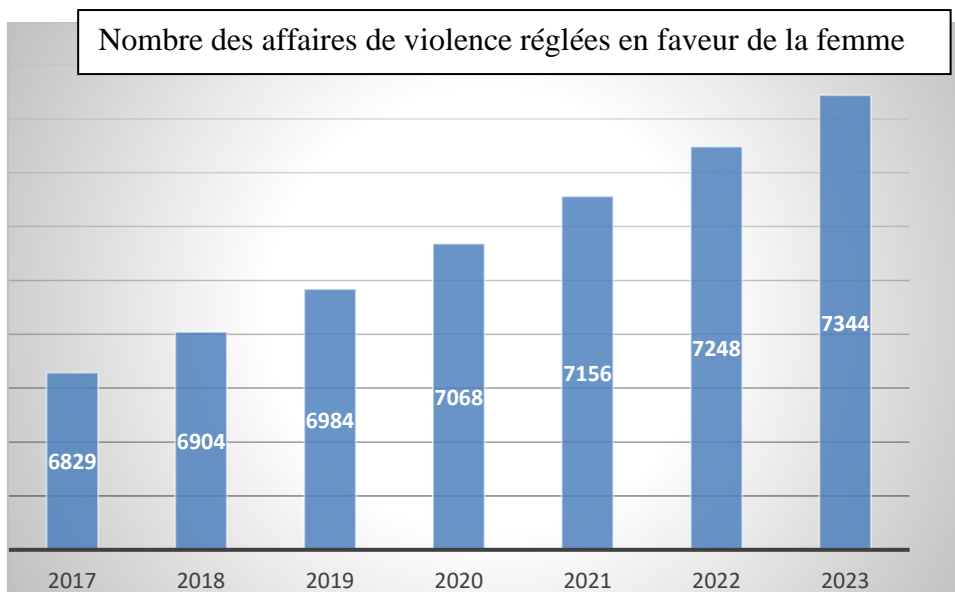
Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Nombre des affaires de violence réglées en faveur de la femme	Nombre	6829	6904	6984	7068	7156	7248	7344	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Les affaires de violence réglées en faveur des femmes ont connu une augmentation continue depuis 2017, or le nombre des affaires a passé de 6829 en 2017 à 7344 en 2023 soit un écart de 515 affaires.

Ce résultat montre dans quelle mesure la justice veille à l'application et la valorisation de la loi organique n°58 du 11 Aout 2017 portant sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et ceci en développant les méthodes de traitement des plaintes et des affaires de violence contre les femmes.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Nombre des affaires de violence réglées en faveur de la femme	7344	7344	7156	<p>-Mise à la disposition des cadre judiciaire et administratif spécialisé dans les affaires de la violence contre La femme.</p> <p>-Appuyer les outils de coordination entre le parquet et la police judiciaire pour accélérer l'enquête et le transfert des dossiers relatifs aux affaires de violence contre les</p>	<p>- Rémunération des juges et supervision des professions auxiliaires</p> <p>- Administration et développement du service judiciaire</p> <p>- Organisation du service judiciaire au niveau régional</p>	<p>168000</p> <p>146 677</p> <p>8231</p>

				femmes décision	pour		
--	--	--	--	--------------------	------	--	--

Programme des prisons et de rééducation

Programme des prisons et de rééducation

1. Présentation du programme

Le responsable du programme est le directeur du comité général des prisons et de rééducation colonel –major de la garde nationale, Mr Ilyes Zallegue depuis 1 janvier 2020 conformément à l'arrêté de monsieur le ministre de la justice du 14 Aout 2020.

1.1. Cartographie du programme

1.2.

Programme des prisons et de rééducation

Ecole nationale des prisons et de

Rééducation

Etablissement des prisons et de
rééducation (1)

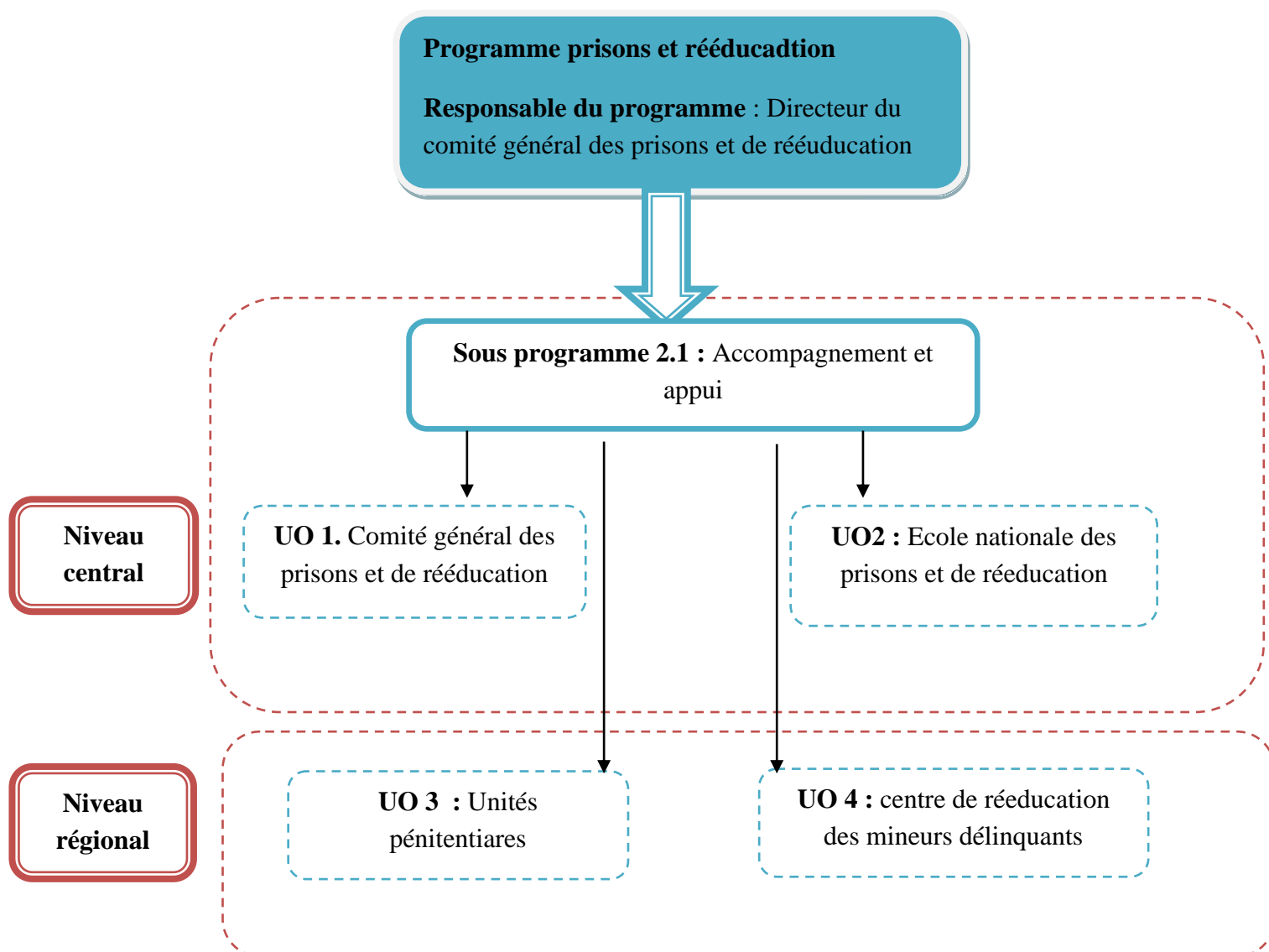
Etablissements pénitentiaires (28)

Centre de rééducation des mineurs
délinquants (7)

1.3. La déclinaison opérationnelle du programme

La cartographie du programme a été identifiée et le rattachement des structures répertoriés au niveau de l'organigramme a été effectué au sein du programme. Il découle des principales fonctions du programme un sous-programme "accompagnement et appui". Ce sous-programme représente le premier niveau opérationnel de la délégation des responsabilités.

En outre, la performance du programme est déclinée au niveau des unités opérationnelles qui sont chargées de la concrétisation des responsabilités découlant du sous-programme et qui seront chargées de la mise en œuvre directe des activités qui contribuent à la réalisation des objectifs souhaités du programme



1.4. Stratégie du programme

Le comité général des prisons et de la rééducation accorde une grande importance à l'amélioration des conditions de détention du prisonnier vu l'impact positive sur leur comportement et leur relation avec les personnels pénitenciers durant la période de peine qui lui est infligée et ceci dans le cadre du respect mutuel et de l'application de la loi. Ces facteurs, contribuent à assurer une bonne conduite du détenu à travers le suivi constant et pratique.

Le programme de la direction générale des prisons et de rééducation envisage la création des nouvelles prisons pour remplacer ceux qui sont abandonnés et la réhabilitation et l'aménagement d'autres prisons conformément aux normes internationales. Ce programme contribue aussi à augmenter la capacité d'occupation et assure des bonnes conditions de détention qui répondent aux normes internationales.

La réhabilitation des détenues et leurs réinsertions dans la société se fait principalement par la formation et l'emploi. Ces derniers constituent le maillon le plus important de la stratégie globale du programme des prisons et de la rééducation. De même, ils contribuent à réduire le phénomène de récidive et ils créent des opportunités pour les détenus afin de les réinsérer dans le tissu social et économique. Tout en veillant à ce que les conditions de formation soient identiques à celles adoptées dans les centres de formation rattachés au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et les centres de formation spécialisés.

En plus, le programme du comité général des prisons et de rééducation vise aussi l'amélioration des conditions de travail du personnel et le développement de leurs compétences et potentielles et soutenir leurs acquis professionnels pour mener à bien leurs missions d'une manière professionnelle dans le cadre du respect des lois. En plus leurs garantir une couverture sociale en vertu de la spécificité de leurs travaux dans des espaces fermés avec les détenus et leurs effets directs sur la psychologie de l'agent.

Face à la montée des risques et des menaces contre les unités pénitentiaires et de rééducation, la sécurité de ces unités est devenue une préoccupation et une nécessité cruciale, surtout avec la montée du phénomène du terrorisme ,étant donné l'encombrement des établissements pénitentiaires et en absence des espaces supplémentaires prêts à accueillir les prisonniers, la solution consiste à mettre en place des outils utiles qui sont destinés à surveiller et contrôler les détenus, toute en essayant à les utiliser sérieusement dans les pratiques quotidiennes et trouver des solutions alternativ

La vision des prisons et de la rééducation repose sur cinq axes stratégiques qui sont :

- ✓ **Améliorer les conditions de détention des détenus**
- ✓ **Réhabilitation et réinsertion des détenus**
- ✓ **Réduire le phénomène de la récidive et créer des opportunités pour les détenus afin de les réinsérer**
- ✓ **Améliorer les conditions de travail du personnel et développement de leurs compétences et leurs potentiels**
- ✓ **Ouvrer à renforcer la sécurité des unités pénitencières et de rééducation**

Et dans le cadre d'appliquer la circulaire de monsieur le président du gouvernement n°16 du 14 mai 2020 portant sur la préparation de budget de l'Etat de 2021 et les dispositions de la loi organique n°2019-15 du 13 Février 2019 portant sur la loi organique du budget surtout en ce qui concerne la nécessité de prendre en considération l'approche genre à travers l'égalité et l'équivalence des chances entre femmes et hommes, le taux des femmes travaillant dans le statut des prisons et de rééducation est de 12,13% du nombre total des employés qui est de l'ordre de 9 122 employé.

Quant aux femmes bénéficiant d'un poste fonctionnel, le taux enregistré atteint 8,447% du nombre total des agents bénéficiant d'un poste fonctionnel, et qui représente 367 fonctions. Le taux des femmes bénéficiant d'un poste fonctionnel à par rapport au nombre des femmes appartenant au statut du corps des cadres et des agents des prisons et de la rééducation est estimé à 2,81%, selon le tableau suivant:

Statistiques détaillées selon le genre et selon les postes fonctionnels du programme prisons et rééducation

Programme	Genre	Nombre total des cadres et des agents	Taux par rapport au total femme et homme	Emplois fonctionnels									
				Chef service	%	Directeur d' une sous-direction	%	Directeur	%	Directeur général	%	Président du comité	%
Prisons et rééducation	Femmes	1104	12 ,13	19	8 ,83	10	8 ,55	2	6 ,90	0	0	0	0
	Hommes	7998	87 ,87	196	91 ,17	107	91 ,45	27	93 ,1	5	100	1	100
	Total	9102	100	215	100	117	100	29	100	5	100		100

Cette disparité entre les femmes et les hommes est due à la nature des missions assignées aux cadres et aux agents chargés d'effectuer des travaux pénitenciers, qui est considéré comme un métier pénible.

2.Objectifs et indicateurs de performance du programme

2.1.Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme :

Dans le cadre d'améliorer la qualité et l'efficacité du programme prisons et rééducation et se basant sur les réunions de travail consultative avec des experts français, il y a eu suggestion de quelques ajustements dans ce programme ce qui a abouti à l'adoption des objectifs stratégiques suivants :

Objectif 01: Promouvoir les droits et le bien être des détenus

Objectif 02: Créer des opportunités d'insertion des détenus

Objectif 03: Améliorer les conditions de travail dans les établissements pénitentiaires et de rééducation

Objectif 04 : Moderniser la sécurité des établissements pénitentiaires et de rééducation

Tableau N°10 :
Synthèse générale des objectifs, des indicateurs

Objectifs	Indicateurs de performance	Unité	Réalisations 2019	2020	Prévisions 2021
Objectif 2.1 : Promouvoir les droits et le bien être des détenus	Indicateur 2.1.1 : Surface allouée à chaque prisonnier	M ²	3.03	3,6	3,8
Objectif 2.2 : Créer des opportunités d'insertion des détenus	Indicateur 2.2.1 : Taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service	%	12.23	18	20
	Indicateur 2.2.2 : Taux des détenus bénéficiant d'un travail agricole ou industriel ou de service	%	43.5	50	55
	Indicateur 2.2.3 : Taux des mineurs délinquants bénéficiant des parcours des programmes de réinsertion	%	-	18	24
Objectif 2.3 : Améliorer les conditions de travail dans les établissements pénitentiaires et de rééducation	Indicateur 2.3.1 : Taux des agents bénéficiant de la formation	%	46.04	50	55
Objectif 2.4 : Moderniser la sécurité des établissements pénitentiaires et de rééducation	Indicateur 2.4.1 : Taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation	%	46.04	70	70

Objectif 2-1 : Promouvoir les droits et le bien être des détenus

- **Présentation de l'objectif :** Bien que les conditions de détention dans les établissements pénitenciers et de rééducation ont évolué et que le détenu bénéficie d'un accompagnement psychologique, sanitaire et social, il y a une détermination d'améliorer davantage les conditions de cette classe sociale à besoins spécifiques.
- **Référence de l'objectif :** Programme prisons et rééducation
- **Justifications pour l'adoption des indicateurs:** L'État tunisien œuvre à consacrer une approche globale des droits de l'homme en tant que droits garantis à tous les catégories sans discrimination ni exclusion or il n'y a pas un moyen à priver une tranche ou tout membre de la société de soins et de la bienveillance.

Cet indicateur est choisi en vue d'améliorer les conditions des détenus dans le cadre du respect du droit de l'homme.

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 2-1

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Objectif 2-1 : Promouvoir les droits et le bien être des détenus								
Indicateur 2-1-1	M²	1 ,94	2 ,94	3 ,03	3 ,6	3 ,8	3 ,9	4 ,3

Objectif 2-2 : Créer des opportunités d'insertion des détenus

- **Présentation de l'objectif** : Cet objectif a été choisi en vue de renforcer et de développer les programmes de réhabilitation des détenus et leurs réinsertions dans la société et dans le cycle économique du pays et de réduire le phénomène de récidive en outre d'améliorer les conditions de détention dans cadre du respect des droits de l'homme

Le comité général des prisons et de rééducation est totalement conscient du rôle important qu'il assume dans le domaine de la réforme et des soins dont ont besoin les détenus et l'exécution des programmes éducatifs et de formation à leurs profits. Il n'y a aucun doute que les programmes de formation, de réhabilitation et d'emploi des détenus jouent un rôle essentiel dans le succès de cette politique de rééducation. L'attention l'Etat aux affaires des détenus depuis leurs incarcérations jusqu'à leurs libérations, comprend toute forme d'appui matériel et moral, emploi et formation dans certains métiers et professions qui correspondent à leurs aptitudes et de leurs préférences, pour les préparer à mener une vie normale dans leur société et en les aidant à surmonter les obstacles vers une nouvelle vie décente après leur départ de la prison.

Parmi les programmes les plus importants de rééducation orientés vers les détenus lors de leurs séjours dans les établissements de rééducation, le programme de réhabilitation et de formation sur certains métiers et professions à l'issue duquel les détenus obtiennent un certificat de qualification du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi ce qui leurs aides à se réinsérer dans la société et dans la vie économique. En plus, dans certains établissements pénitenciers et de rééducation, il y a des ateliers de production et des terrains agricoles permettant d'employer les prisonniers dans différentes spécialités. Le comité général des prisons et de rééducation veille à augmenter la capacité d'emploi à

travers la création des espaces, l'aménagement et l'extension des espaces existants et les équiper par le matériel nécessaire.

De même, les mineurs délinquants ont eu des programmes spécifiques, vu la vulnérabilité de cette catégorie des détenus, plus précisément la mise en place des parcours de réinsertion. Ces mesures nécessitent un appui supplémentaire et particulièrement assurer les conditions et les moyens pour leurs mises en œuvre en vue de protéger ces mineurs et la société en général.

- **Référence de l'objectif :** Programme prisons et reeducation
- **Justifications pour l'adoption des indicateurs :**

Etudier l'existant et essayer de l'améliorer par étape suivant les moyens disponibles.

Pour améliorer les indicateurs de cet objectif, des objectifs intermédiaires ont été adoptés portant sur le développement de la formation professionnelle supérieure, l'emploi et l'amélioration de la réinsertion des mineurs détenus dans le milieu social. Les indicateurs internes permettant de mesurer de la réalisation des objectifs sont les suivants :

- ✓ Taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service
- ✓ Taux des recherches sociales sur terrain effectuées sur les mineurs délinquants.

Ces indicateurs contribuent à atteindre l'objectif stratégique de « Créer des opportunités d'insertion des détenus » indirectement.

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 2-2

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Objectif 2-2 : Créer des opportunités d'insertion des détenus								
Indicateur 2-2 -1	%	8,6	11,63	12,03	18	20	22	24
Indicateur 2-2-2	%	19,1	38,03	43,5	50	55	60	65
Indicateur 2-2 -3	%		9,6		18	24	30	40

Objectif 2-3 : Améliorer les conditions de travail dans les établissements pénitentiaires et de rééducation

- **Présentation de l'objectif :** le ministère de la justice (comité général des prisons et de rééducation) ne cesse de trouver des solutions pour promouvoir les établissements pénitenciers et de rééducation et l'amener à un niveau qui permet d'améliorer les conditions de travail des cadres et des agents pénitenciers et des rééducations afin que les établissements pénitentiaires et rééducation assurent leurs missions dans des bonnes conditions. En plus, les établissements pénitenciers et de rééducation assurent les soins nécessaires et le suivi constant des cadres et des agents en vue de développer leurs rendements professionnels d'une part et d'améliorer les conditions de travail d'autre part dans le but d'atteindre les objectifs de l'établissement

Le développement du rendement et l'amélioration de la performance est basé principalement sur la formation des cadres et agents pour acquérir des connaissances et des compétences, et les améliorer par une formation continue. Ce qui créerait un établissement qui tire sa force du facteur humain capable d'être performant, innovant et créatif ceci est conditionné par l'assurance des bonnes conditions de travail, l'aménagement des espaces, l'assurance des équipements et des matériaux modernes et nécessaires sans oublier l'accompagnement sociale et sanitaire à leurs profits.

Cet objectif a été choisi en vue d'assurer des conditions de travail appropriés aux agents leurs permettant d'accomplir leurs missions de la meilleure façon possible.

- **Référence de l'objectif :** Prisons et rééducation
- **Justifications pour l'adoption des indicateurs :**

Etudier l'existant et essayer de l'améliorer par étape suivant les moyens disponibles.

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 2-3

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Objectif 2-3 : Améliorer les conditions de travail dans les établissements pénitentiaires et de rééducation								
Indicateur 2-3-1	%	12,2	28,94	46,04	50	55	60	70

Objectif 2-4 : Moderniser la sécurité des établissements pénitentiaires et de reéducation

- **Présentation de l'objectif :** À la lumière des menaces croissantes et des risques qui nuisent à la sécurité des unités pénitentiaires et de rééducation, ainsi que de l'augmentation du nombre des détenus pour des affaires terroristes ce qui exige des préparations nécessaires et des précautions de sécurité. Le renforcement de la sécurité de ces unités est crucial et nécessite de fournir une infrastructure, des matériaux et des équipements de sécurité nécessaires pour « des établissements sûrs et sécurisés ».

Cet objectif a été choisi pour renforcer la sécurité des établissements pénitenciers et de rééducation. et des établissements pénitentiaires.

- **Référence de l'objectif :** Programme de prison et de rééducation
- **Justifications pour l'adoption des indicateurs :** étudier l'existant et chercher à l'améliorer par étapes en fonction des possibilités disponibles

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 2-4

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Objectif 2-4 : Moderniser la sécurité des établissements pénitentiaires et de rééducation								
Indicateur 2-4-1	%	31,9	38,49	41,11	70	70	75	80

2.2.Présentation des activités du programme

Tableau 11

La liste des activités et leviers d'action du programme prisons et rééducation

Mille dinars

Programme	Objectifs	Indicateurs	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur pour 2021
Prisons et rééducation	Objectif 2.1 :Promouvoir les droits et le bien être des	Indicateur 2.1.1 : Surface allouée à chaque	-Aménagement et extension des prisons et des centres	-Pilotage et réhabilitation du secteur des prisons et de la rééducation	Engagement 374, 012 MD

	détenus	prisonnier	-Fournir les habilles spécifique au détenues, se débarrasser de leurs vêtements et les remettre à leurs familles vues qu'ils occupent un espace important dans la chambre	-Exécution de la politique des prisons et de la rééducation	Paiement 376, 662 MD
	Objectif 2.2 :Créer des opportunités d'insertion des détenus	Indicateur 2.2.1 : Taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service	-Organiser des sessions de formation continue pour les formateurs et les chefs des ateliers selon leurs domaines de spécialisation. - Diversifier les disciplines professionnelles en adéquation avec le marché de travail d'une part et les spécificités de la région d'autre part. -Encourager les détenus de s'inscrire dans les programmes de formation et de réhabilitation en créant une liste d'incitation y compris l'incitation financière -Revoir les conditions et les critères adoptées dans les programmes de réhabilitation des prisonniers - Ouvrir l'horizon devant les entreprises privées de recourir au prisonniers via la mise en place des unités de production et de formation à	-Pilotage et réhabilitation du secteur des prisons et de la rééducation	Engagement 4, 303 MD Paiement 3, 103 MD

			<p>l'intérieur des unités pénitentiaires cela renforcera les spécialités existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager et construire des espaces de réhabilitation et de formation -Equiper des ateliers par les matériaux -Fourniture des matériaux primaires et des équipements légers pour la formation dans les ateliers et dans le domaine agricole - Conclure des conventions de formation avec les établissements concernés. 		
		<p>Indicateur 2.2.2 : Taux des détenus bénéficiant d'un travail agricole ou industriel ou de service</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser le système d'emploi des prisonniers et réviser leurs rémunérations. -Etablir des conventions avec des institutions publiques pour l'emploi des prisonniers. 	-Pilotage et réhabilitation du secteur des prisons et de la rééducation	0, 822MD
		<p>Indicateur 2.2.3 Taux des mineurs délinquants bénéficiant des parcours des programmes de réinsertion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser et consolider les conventions conclues avec le ministère des Affaires sociales. -Renforcer les mécanismes de coopération avec le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et ses 	<p>- Exécution de la politique des prisons et de la rééducation</p> <p>(Centre de rééducation des enfants délinquants)</p>	23, 922MD

			<p>agences sous sa tutelle.</p> <p>-Entrer en contact avec les établissements en vue d'avoir des contrats de formation professionnelle pour les mineurs</p> <p>-Renforcer la contribution du ministère de la femme et de l'enfance pour trouver des mécanismes et des parcours d'insertion</p>		
	<p>Objectif 2.3 : Améliorer les conditions de travail dans les établissements pénitentiaires et de rééducation</p>	<p>Indicateur 2.3.1 Taux des agents bénéficiant de la formation</p>	<p>- Organiser des stages de formation au profit des cadres et des agents</p> <p>-Construire d'un centre de formation continue à Borj Twil</p>	<p>-Pilotage et réhabilitation du secteur des prisons et de la rééducation</p>	<p>Engagement 11, 091 MD</p> <p>Paiement 13, 091 MD</p>
	<p>Objectif 2.4 : Moderniser la sécurité des établissements pénitentiaires et de rééducation</p>	<p>Indicateur 2.4.1 Taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation</p>	<p>- installer des équipements de surveillance et des appareils de désactivation des oscillations</p> <p>-Sécuriser les unités pénitentiaires en concentrant des barrières de contrôle dans les espaces</p>	<p>-Pilotage et réhabilitation du secteur des prisons et de la rééducation</p>	<p>Engagement 14, 5 MD</p> <p>Paiement 10, 450 MD</p>

			<p>extérieurs.</p> <p>-Renforcer et généraliser le système de surveillance technique avec des caméras, et contrôle des entrées à distance.</p> <p>-Renforcer les capacités d'autodéfense (Tirs à l'arc militaire, formation dans le domaine...).</p> <p>-Installer le système de détection du positionnement des véhicules pour plus de sécurité dans les missions extérieures.</p> <p>-installer un système de surveillance avec le bracelet électronique</p>		
--	--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

3. Budget du programme

3.1. Budget du programme selon la nature de dépense

Les dépenses du programme prisons et rééducation au cours de l'année 2021 s'élèvent à environ 409,700 million dinars contre 371,504 Million Dinars au cours de l'année 2020, soit une augmentation de 38.196 Million Dinars qui représente taux de 10,28%,

Ces dépenses sont réparties comme suit

Tableau 12 :
Budget du programme prisons et rééducation selon la nature des dépenses
(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Désignation	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Ecart	Taux %
Dépenses de remuneration	251 040	292 554	343 000	50 446	%17,24
Dépenses de fonctionnement	39 316	40 700	40 700	0	%0
Dépenses d'intervention	1 737	1 250	1 000	- 250	- % 20
Dépenses investissement	35 831	37 000	25 000	-12 000	- % 32,43
Dépenses des opérations financières					
Autres dépenses					
Total	327 924	371 504	409700	38 196	%10,28

*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

Les dépenses de rémunération représentent la part la plus importante du programme, car l'augmentation de ce chapitre a dépassé 17,24% afin de couvrir et d'actualiser le coût des nouveaux recrutements et l'augmentation des salaires et des promotions exceptionnelles.

Cependant, les dépenses de fonctionnement n'ont pas connu d'augmentation significative, malgré l'augmentation du coût des repas et de la plupart des matériaux de base tels que les médicaments, l'eau, l'électricité et le carburant

De plus, les dépenses d'investissement ont enregistré une baisse remarquable, à hauteur de 12 million dinar, ce qui rend difficile le paiement des multi-projets et les projets en cours de réalisation et acquisition des matériaux spécifiques des prisons et des rééducations.

Graphique N°1 :
Répartition du budget du programme prisons et rééducation de l'année 2021
selon la nature des dépenses

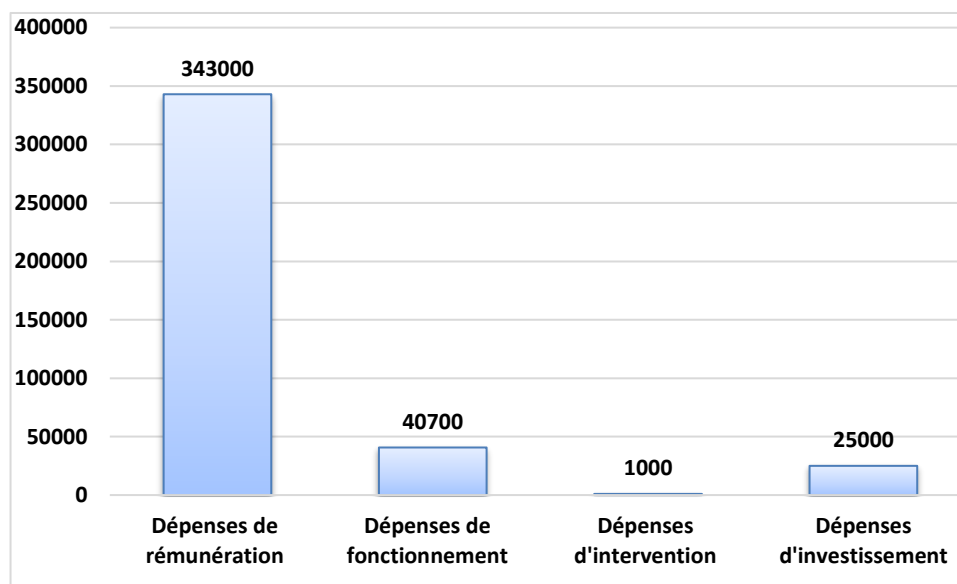


Tableau 13 :
Budget du programme prisons et rééducation selon la destination de la
dépense « selon sous-programmes et activités »
(Crédits de paiement)

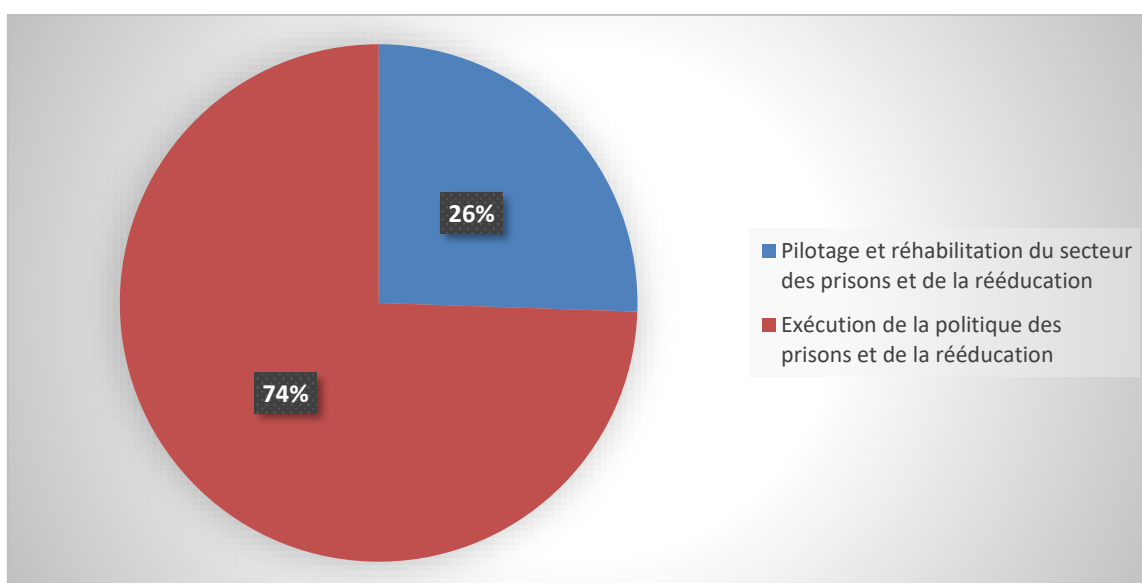
Désignation du programme	Activités	Réalizations 2019	LF 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Taux de croissance 2020-2021	
					Montant (2)-(1)	Taux% (2)-(1)/(1)
Accompagnement et appui	Activité 1 Pilotage et réhabilitation du secteur des prisons et de la rééducation		98116	104610	6494	6,62%
	Activité 2 Exécution de la politique des prisons et de la rééducation		273388	305090	31702	11,60%

Total des sous-programmes centraux et activités		371504	409700	38196	10,28%
Total programme		371504	409700	38196	10,28%

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle des programmes en 2021 , le programme comprend deux activités et un seul sous-programme central « accompagnement e appui » comme mentionnée dans le graphique ci-dessous :

Graphique N°2 :

Répartition du budget du programme prisons et rééducation selon les activités



3.2 Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme Justice

Tableau N°14

Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme prison et rééducation : Répartition par nature de dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses	Réalizations		L.F 2020	Prévisions		
	2018	2019		2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	192 273	251 040	292 554	343 000	352 776	362 653
Dépenses de fonctionnement	39 302	39 316	40 700	40 700	41 400	41 500

Interventions		1 085	1 737	1 250	1 000	1 000	1 000
Investissements		41 540	35 831	37 000	25 000	25 500	26 000
Opérations financières							
Autres dépenses							
Total budget sans prise en compte des ressources propres des établissements		274 199	327 924	371 504	409 700	420 676	431 153
Total budget avec prise en compte des ressources propres des établissements		274 199	332 389	376 004	415 022	426 176	436 853

Dans le cadre de la détermination du cadre des dépenses à moyen terme (2021- 2023), les services du ministère des finances ont proposé un taux d'augmentation annuel compris entre 2 % et 3%, pour les années prochaines, un taux faible ce qui rend difficile de couvrir les besoins réels d'un programme compte tenu les ajustements des nouvelles rémunération , l'augmentation des salaires , l'augmentation du coût des repas, et les fournitures essentielles en plus de programmation des nouveaux projets tels que la construction d'un nouveau siège du prisons Beja , aménagement et extension des prisons et des centres de rééducation

Annexes :

**Les indicateurs de performance du programme des
prisons et de rééducation**

Fiche indicateur

la surface allouée à chaque prisonnier

Code de l'indicateur : 2.1.1

Intitulé de l'indicateur : La surface allouée à chaque prisonnier

Date de l'actualisation de l'indicateur : Fin de chaque mois

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: prisons et rééducation

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Accompagnement et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Promouvoir les droits et le bien être des détenus

4- Définition de l'indicateur : La création des nouvelles prisons et la réhabilitation d'autres prisons conformément aux normes internationales

5- Type de l'indicateur : indicateur d'activité

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons:

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur: La superficie totale des espaces réservés aux détenus dans les unités pénitentiaires / la moyenne du nombre des détenus dans les établissements pénitentiaires et de rééducation au cours de l'année

2- Unité de l'indicateur: m²par détenu

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur:

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Mesurer les espaces relatives aux détenus dans les différentes unités.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur: les unités pénitentiaires/
*responsable: Le directeur de l'unité

6- Date de disponibilité de l'indicateur: Début de chaque année suivante.

7- Valeur cible de l'indicateur: 4,3m²en 2023

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur : 4,3m² en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Comité général des prisons et de rééducation

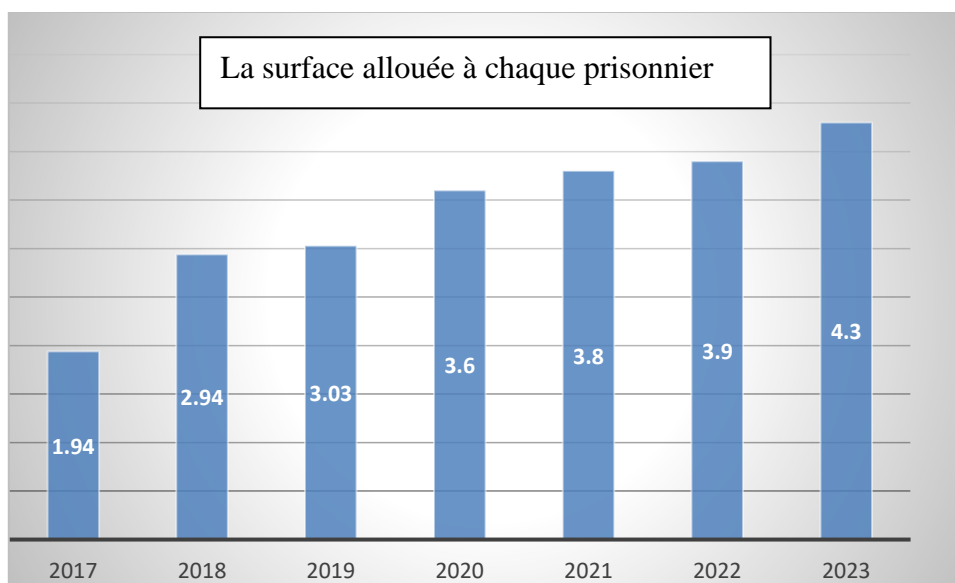
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
La surface allouée à chaque prisonnier	m ²	1,94	2,94	3,03	3,6	3,8	3,9	4,3

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

-Réaménagement des unités pénitentiaires et de rééducation afin qu'elles soient adaptées pour l'hébergement des détenus

-Extension des unités pénitentiaires et de rééducation (création des suites d'hébergement moderne)

-Poursuite de la construction des unités pénitentiaires nouvelles (Prison bili, prison beja.....)

-Création des espaces de réhabilitation et d'emploi des détenus

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
La surface allouée à chaque prisonnier	4.3	4.3	4.8	<p>-Aménagement et extension des prisons et des centres</p> <p>-Fournir les habilles spécifique au détenues, se débarrasser de leurs vêtements et les remettre à leurs familles vues qu'ils occupent un espace important dans la chambre</p>	<p>-Pilotage et réhabilitation du secteur des prisons et de la rééducation</p> <p>-Exécution de la politique des prisons et de la rééducation</p>	<p>Engagement 374, 012 MD</p> <p>Paiement 376, 662 MD</p>

5- Limites de l'indicateur

- La dégradation de l'infrastructure de la plupart des unités pénitentiaires et de de rééducation
- Un retard dans la réalisation des études des projets nationaux effectuées au niveau du ministère de l'équipement.
- Manque des crédits nécessaires pour réaliser les projets d'aménagement et d'extension.

Fiche indicateur

Taux de détenus bénéficiant d'un programme de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service

Code de l'indicateur : 2.2.1

Intitulé de l'indicateur : Le taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service

Date de l'actualisation de l'indicateur : Début de chaque année administrative

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: prisons et rééducation

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Accompagnement et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Créer des opportunités d'insertion des détenus

4- Définition de l'indicateur : La formation des prisonniers est le meilleur moyen de les réinsérer

5- Type de l'indicateur : indicateur d'activité

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons:

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur: Nombre des détenus bénéficiant de programmes de réhabilitation, de formation agricole, industrielle ou de service / moyenne du nombre de personnes détenues dans les établissements pénitentiaires et de rééducation au cours de l'année

2- Unité de l'indicateur: Pourcentage %.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur: données quantitatives et techniques

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Statistiques + rapports d'évaluation de l'opération de formation et des bénéficiaires de la formation.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur: unités pénitentiaires et de rééducations

6- Date de disponibilité de l'indicateur: Fin Mars de l'année suivante

7- Valeur cible de l'indicateur: 24 % en 2023

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur : 24 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur de l'unité pénitentiaire

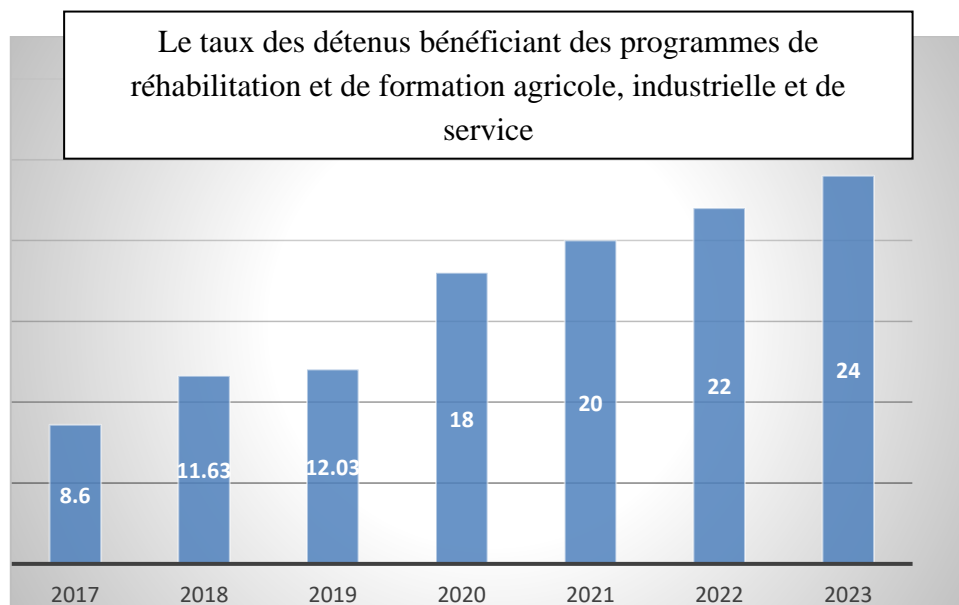
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Le taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service	%	8,6	11,63	12,03	18	20	22	24

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

☒ Renforcer les ateliers par des formateurs selon le domaine de spécialisation.

☒ Exploiter les espaces de formation et de réhabilitation dans les prisons (Mornag, Ouznah, Borj el-roumy, Silina).

☒ Assurer tous les équipements, les médicaments et le cadre spécialisé pour les ateliers de formation et de réhabilitation des prisons Mornag, Ouznah, Borj el-roumy, Silina

☒ Augmenter le budget alloué au secteur de la formation et de réhabilitation dans les unités pénitentiaires concernées

et les centres de rééducation des enfants.

☒ Réaménagement des ateliers qui ne répondent pas au programme de formation.

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Le taux des détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service	24	24	20	<p>-Organiser des sessions de formation continue pour les formateurs et les chefs des ateliers selon leurs domaines de spécialisation.</p> <p>- Diversifier les disciplines professionnelles en adéquation avec le marché de travail d'une part et les spécificités de la région d'autre part.</p> <p>-Encourager les détenus de s'inscrire dans les programmes de formation et de</p>	-Pilotage et du secteur des prisons et de la rééducation	<p>Engagement 4, 303 MD</p> <p>Paiement 3, 103 MD</p>

				<p>réhabilitation en créant une liste d'incitation y compris l'incitation financière</p> <p>-Revoir les conditions et les critères adoptées dans les programmes de réhabilitation des prisonniers</p> <p>- Ouvrir l'horizon devant les entreprises privées de recourir au prisonniers via la mise en place des unités de production et de formation à l'intérieur des unités pénitentiaires cela renforcera les spécialités existantes</p> <p>- Aménager et construire des espaces de réhabilitation et de formation</p> <p>-Equiper des ateliers par les matériaux</p> <p>-Fourniture des matériaux primaires et des équipements légers pour la formation dans les ateliers et dans le domaine agricole</p> <p>- Conclure des conventions de formation avec les établissements concernés.</p>		
--	--	--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

5- Limites de l'indicateur

- Manque d'effectif du cadre superviseur de la formation professionnelle et agricole dans les prisons et les centres de rééducation.
- Manque des stages et des sessions de formation pour les superviseurs et les administrateurs des programmes de formation et de réhabilitation
- un faible taux d'inscription des détenues des détenus dans le programme de formation et de réhabilitation due aux fréquences d'occasion d'amnistie, à la libération conditionnelle, au manque des incitations et aux difficultés en matière des critères et des conditions adoptées dans les programmes de réhabilitation
- Manque des stages et des sessions de formation pour les superviseurs et les administrateurs des programmes de formation et de réhabilitation
- Un faible budget alloué au secteur de la formation et de réhabilitation dans les unités pénitentiaires et de rééducations.
- Ancienneté et manque d'équipement et des outils des ateliers.
- Non-signature d'une convention de coopération et de partenariat avec :
 - Le Ministère de la formation professionnelle et d'emploi
 - Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.
- La date de départ à la retraite pour un certain nombre des chefs d'ateliers et des formateurs approche.
- Un certain nombre d'ateliers ne sont pas fonctionnels en termes d'exigences de formation.
- Faible structuration relative au domaine de la formation dans les unités pénitentiaires et de rééducation.

Fiche indicateur

Taux de détenus bénéficiant d'un travail agricole ou industriel ou de service

Code de l'indicateur : 2.2.2

Intitulé de l'indicateur : Le taux des détenus bénéficiant d'un travail agricole ou industriel ou de service

Date de l'actualisation de l'indicateur :

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: prisons et rééducation

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Accompagnement et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Créer des opportunités d'insertion des détenus

4- Définition de l'indicateur : La formation des prisonniers est le meilleur moyen de les réinsérer

5- Type de l'indicateur : indicateur d'activité

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons:

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur: Nombre des détenus bénéficiant d'un travail agricole ou industriel ou de service / moyenne du nombre de personnes détenues dans les établissements pénitentiaires et de rééducation au cours de l'année

2- Unité de l'indicateur: Pourcentage %.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur: données quantitatives et techniques

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Recensement du nombre des bénéficiant d'un travail agricole ou industriel ou de service

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur: unités pénitentiaires et de rééducation

6- Date de disponibilité de l'indicateur:

7- Valeur cible de l'indicateur: 65 % en 2023

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur : 65 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur de l'unité pénitentiaire

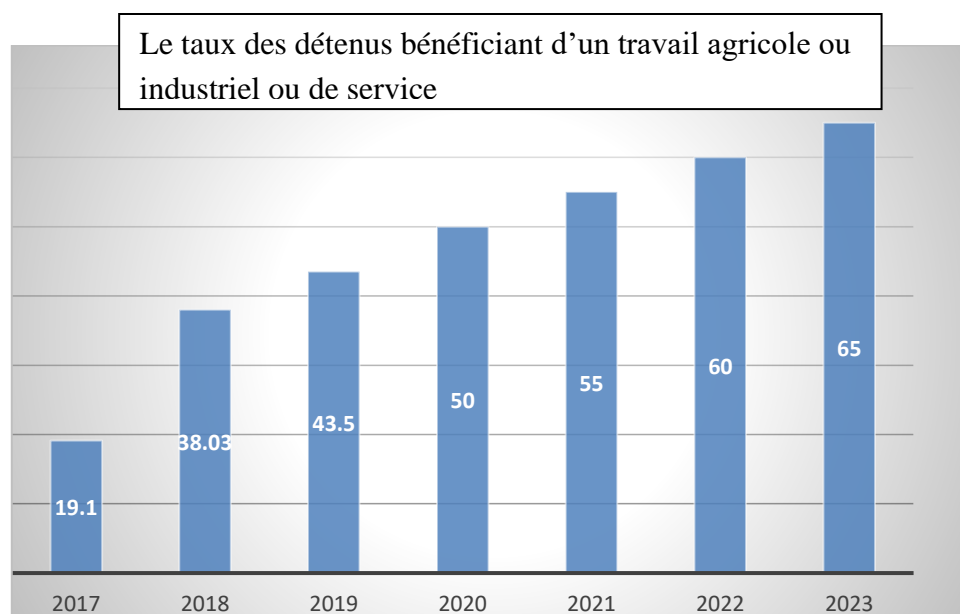
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Le taux des détenus bénéficiant d'un travail agricole ou industriel ou de service	%	19,1	38,03	43,5	50	55	60	65

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

-Création des nouvelles spécialités en adéquation avec les exigences du marché : spécialité plantes de décoration et désherbage et entretien des espaces verts.

-Création des nouveaux ateliers de production dans les unités pénitentiaires : Mornag, Sfax, Odhna, Sousse, Jendouba, Borj Al Ameri et Silana.

- Une exploitation optimale des terrains agricoles.

-Révision des critères d'emploi des prisonniers dans les travaux externes principalement dans le domaine de l'agriculture

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Le taux des détenus bénéficiant d'un travail agricole ou industriel ou de service	65	65	55	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser le système d'emploi des prisonniers et réviser leurs rémunérations. -Etablir des conventions avec des institutions publiques pour l'emploi des prisonniers. 	-Pilotage et réhabilitation du secteur des prisons et de la rééducation	0, 822MD

5- Limites de l'indicateur

- Manque des techniciens spécialisés dans le domaine des ateliers (ferronnerie, menuiserie, aluminium)
- Difficulté d'assurer des travaux pénitenciers permettant l'emploi des détenus dans le domaine agricole
- Faible rémunération des prisonniers opérants dans le secteur agricole

Fiche indicateur

Taux des mineurs délinquants bénéficiant des parcours des programmes de réinsertion

Code de l'indicateur : 2.2.3

Intitulé de l'indicateur : Taux des mineurs délinquants bénéficiant des parcours des programmes de réinsertion

Date de l'actualisation de l'indicateur :

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: prisons et rééducation

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Accompagnement et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Créer des opportunités d'insertion des détenus

4- Définition de l'indicateur : La formation des enfants délinquants est le meilleur moyen de les réinsérer

5- Type de l'indicateur : indicateur d'activité

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons: Centres de rééducation des mineurs délinquants

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur: Nombre des mineurs délinquants bénéficiant des programmes de réinsertion / nombre total des mineurs délinquants arrivant au cours de l'année

2- Unité de l'indicateur: Pourcentage %.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur: données quantitatives et techniques

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : statistiques + rapport d'évaluation des programmes de réinsertion

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur: centres de rééducation des mineurs délinquants

6- Date de disponibilité de l'indicateur: Fin mars de l'année suivante

7- Valeur cible de l'indicateur: 40 % en 2023

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur :

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur du centre de rééducation des mineurs délinquants

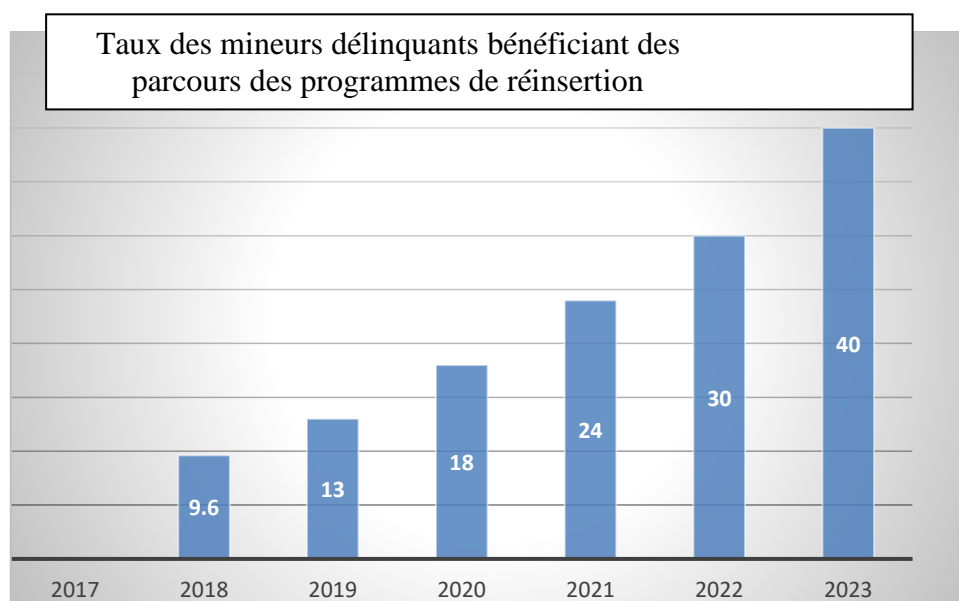
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux des mineurs délinquants bénéficiant des parcours des programmes de réinsertion	%		9,6	13	18	24	30	40

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

-Actualiser le manuel des procédures de la gestion des crédits alloués au financement du programme de réinsertion des enfants ressortissants des centres de rééducation des mineurs délinquants : en cours d'exécution.

-Augmentation des crédits alloués au programme conformément au décret gouvernemental n°542 de l'année

2019 article 51 : en cours d'opérationnalisation

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Taux des mineurs délinquants bénéficiant des parcours des programmes de réinsertion	40	-	24	<p>- Actualiser et consolider les conventions conclues avec le ministère des Affaires sociales.</p> <p>-Renforcer les mécanismes de coopération avec le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et ses agences sous sa tutelle.</p> <p>-Entrer en contact avec les établissements en vue d'avoir des contrats de formation professionnelle pour les mineurs</p> <p>-Renforcer la contribution du ministère de la</p>	<p>- Exécution de la politique des prisons et de la rééducation (Centre de rééducation des enfants délinquants)</p>	23, 922MD

				femme et de l'enfance pour trouver des mécanismes et des parcours d'insertion		
--	--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

5- Limites de l'indicateur

- Faible crédits alloués pour le programme.
- Faible outils d'exécution: au niveau des ressources humaines et des capacités dont disposent les bureaux d'insertion

Fiche indicateur

Taux des agents bénéficiant d'une formation

Code de l'indicateur : 2.3.1

Intitulé de l'indicateur : Taux des agents bénéficiant de la formation

Date de l'actualisation de l'indicateur : Début de chaque année administrative

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: prisons et rééducation

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Accompagnement et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Améliorer les conditions de travail dans les établissements pénitentiaires et de rééducation.

4- Définition de l'indicateur : Améliorer les compétences et les capacités des agents et appuyer leurs acquis professionnels pour mener à bien leurs missions avec professionnalisme dans le cadre du respect de la loi

5- Type de l'indicateur : indicateur de produit

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons selon les sous-programmes:

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur: Nombre des agents bénéficiant d'une formation / nombre total des agents

2- Unité de l'indicateur: Pourcentage %.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur: données quantitatives et techniques

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : statistiques + rapport d'évaluation

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur: Direction des unités pénitentiaires+ direction des services communs

6- Date de disponibilité de l'indicateur: Début de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur: 70%en 2023

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur : 70%en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur de l'école nationale des prisons et de rééducation

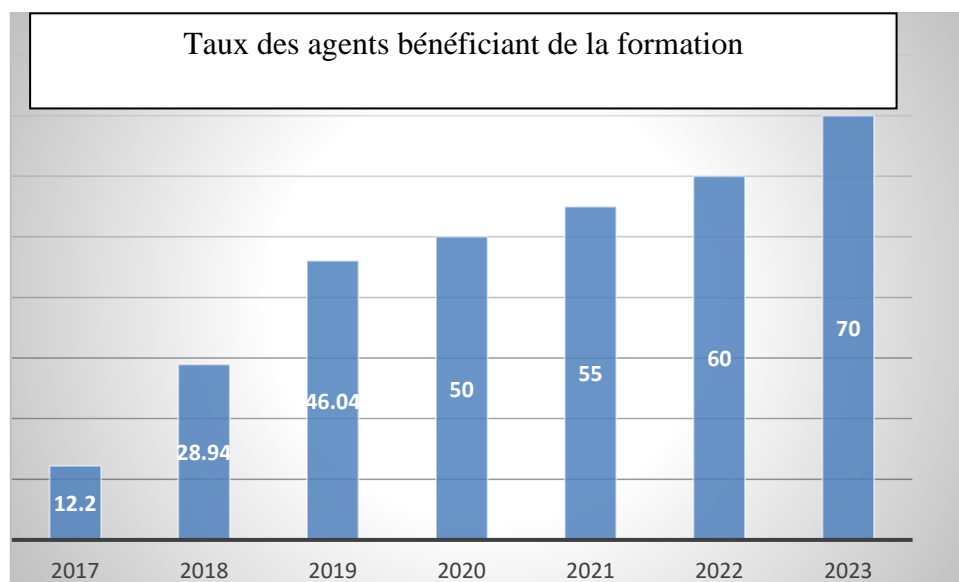
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux des agents bénéficiant d'une formation	%	12,2	28,94	46,04	50	55	60	70

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Organiser des stages de formation au profit des cadres et des agents
- Construction d'un centre de formation continue à Borj Twil

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Taux des agents bénéficiant d'une formation	70	70	55	-Organiser des stages de formation au profit des cadres et des agents -Construire d'un centre de formation continue à Borj Twil	-Pilotage et réhabilitation du secteur des prisons et de la rééducation	Engagement 11, 091 MD Paiement 13, 091 MD

5- Limites de l'indicateur

- Des places limitées allouées aux cadres et agents appartenant au statut des prisons et de rééducation de la part des structures de formation relevant du ministère d'intérieur et de la défense.

-Réticence de certains de s'inscrire dans les sessions de formation parce qu'elles n'ont aucun avantage financier ni impact sur la promotion.

Fiche indicateur

Taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation

Code de l'indicateur : 2.4.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mensuelle

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: prisons et rééducation

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Accompagnement et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Moderniser la sécurité des établissements pénitentiaires et de rééducation

4- Définition de l'indicateur : Veillez à sécuriser les unités pénitentiaires et de rééducation contre les risques et les menaces

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons:

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur: La somme des taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation / nombre des unités pénitentiaires et de rééducation

2- Unité de l'indicateur: Pourcentage %.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur: données quantitatives et techniques

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : statistiques + rapports d'évaluation

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur: Direction de la sécurité des unités pénitentiaires et de rééducation

6- Date de disponibilité de l'indicateur: Fin de chaque mois et annuellement

7- Valeur cible de l'indicateur: 80%en 2023

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur : 80%en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur de la direction de la sécurité des unités pénitentiaires et de rééducation

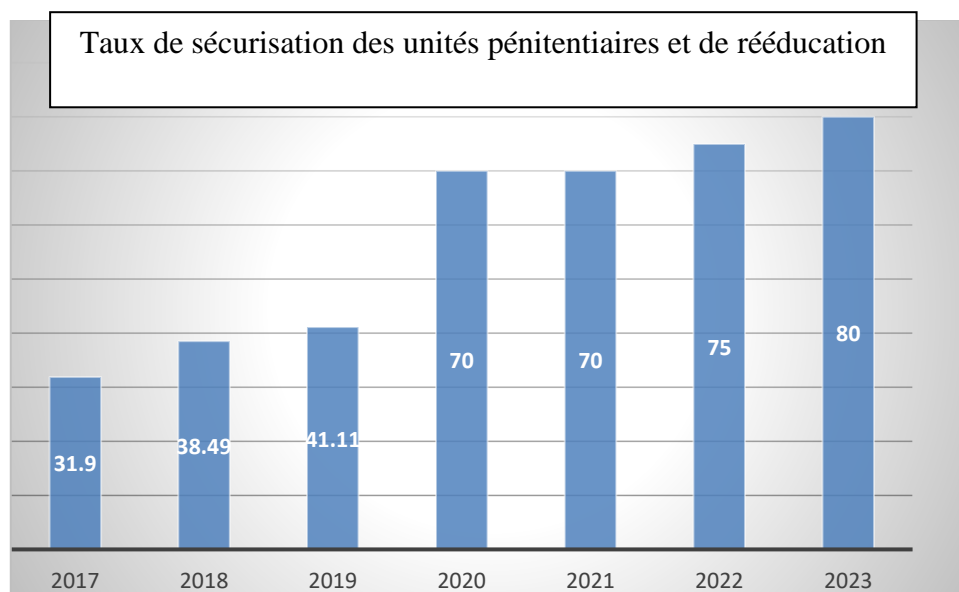
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation	%	31,9	38,49	41,11	70	70	75	80

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Taux de sécurisation des unités pénitentiaires et de rééducation	80	80	70	<ul style="list-style-type: none"> - installer des équipements de surveillance et des appareils de désactivation des oscillations -Sécuriser les unités pénitentiaires en concentrant des barrières de contrôle dans les espaces extérieurs. -Renforcer et généraliser le système de surveillance technique avec des caméras, et contrôle des entrées à distance. -Renforcer les 	<ul style="list-style-type: none"> -Pilotage et réhabilitation du secteur des prisons et de la rééducation 	<p>Engagement</p> <p>14, 5 MD</p> <p>Paiement</p> <p>10, 450 MD</p>

				<p>capacités d'autodéfense (Tirs à l'arc militaire, formation dans le domaine...).</p> <p>-Installer le système de détection du positionnement des véhicules pour plus de sécurité dans les missions extérieures.</p> <p>-installer un système de surveillance avec le bracelet électronique</p>		
--	--	--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Programme pilotage et appui

Le programme de Pilotage et d'Appui

Le programme est présidé par **Mr Belgacem Ismaili, directeur** général des services communs depuis 2017.

1-Présentation du programme et de sa stratégie

1-1. Cartographie du programme

La cartographie du programme comprend les structures intervenantes au niveau central dans **le sous-programme central « pilotage et appui central »** qui sont :

- Cabinet et les autres directions générales
- Centre d'études juridiques et judiciaires
- Direction générale des services communs
- Direction générale de l'informatique
- Et en plus de l'office des logements des magistrats et des personnels (opérateur public), un établissement public à caractère non administrative

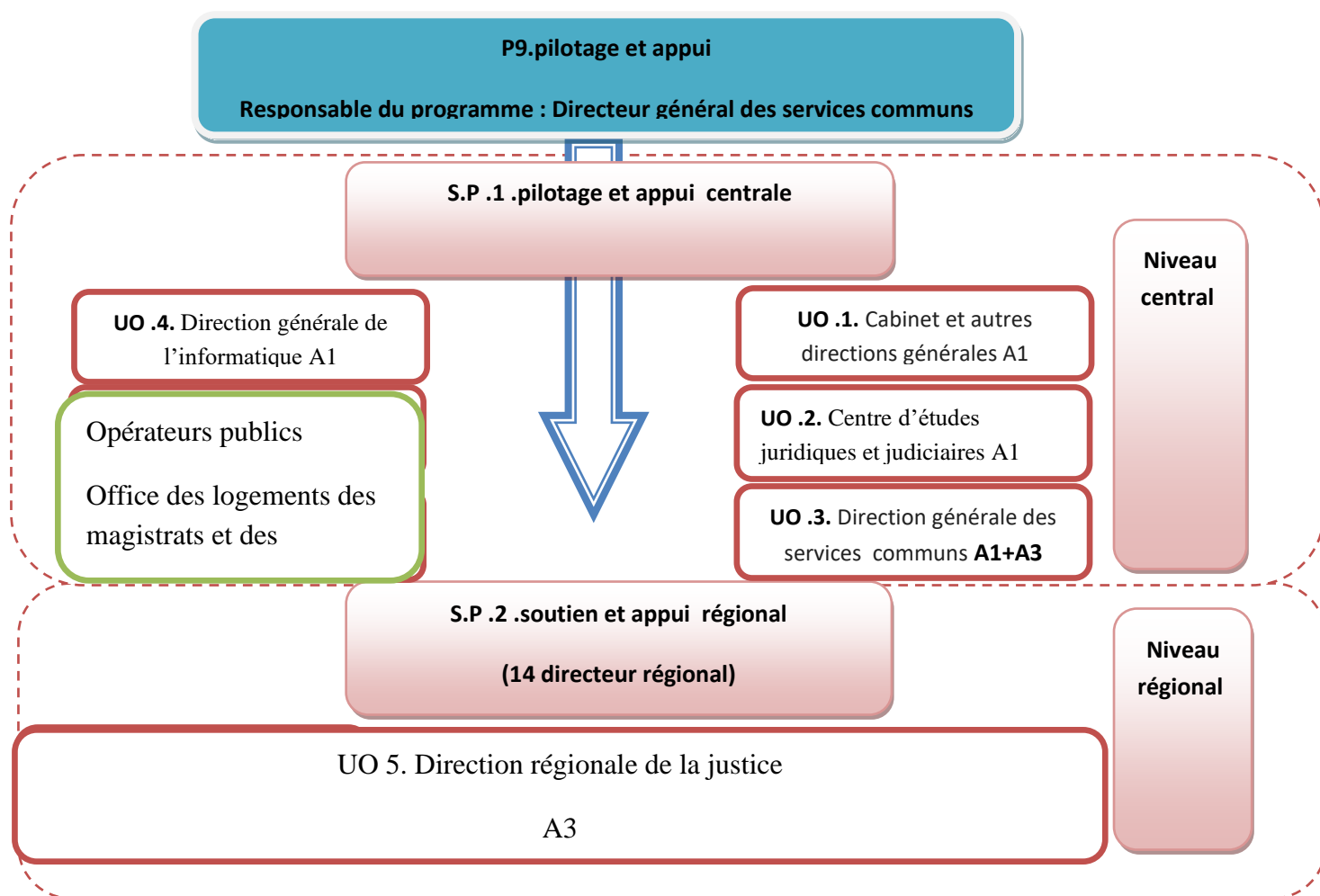
Elle comprend aussi les structures intervenantes au niveau régional dans **le sous-programme régional « soutien et appui régional »** qui sont les directions régionales de la justice au nombre de 14.

Programme 9	Pilotage et Appui	
Sous-programmes 1 :	SP9.1 : Pilotage et Appui	
Structures intervenantes	Les administrations centrales	-Cabinet et les autres directions générales -Centre d'études juridiques et judiciaires -Direction générale des services

		communs -Direction générale de l'informatique
	Les établissements publics (OP)	-Office des logements des magistrats et des personnels du ministère de la justice
Sous-programmes 2 :	SP9.2: soutien et appui régional (14 directeurs régionales)	
Structures intervenantes	Structures régionales	Directions régionales de justice (14)

1-2. La déclinaison opérationnelle du programme

En application des dispositions de la loi organique du budget n°2019-15 du 13 février 2019, le programme pilotage et appui est décliné en deux sous-programmes « **pilotage et appui central** » et « **soutien et appui régional** » ce qui rend ce programme plus clair et cohérent. Cette déclinaison a permis de déterminer la chaîne des responsabilités et les activités au niveau central et régional en vue d'améliorer la performance du programme et d'arrêter les insuffisances à traiter.



1-3. Stratégie du programme

La stratégie du programme de pilotage et appui sert à fournir l'appui matériel, humain, logistique et technique aux deux programmes justice, prisons et de rééducation, en vue de contribuer à la réalisation des politiques publiques des deux programmes et les soutenir dans la

réalisation de leurs objectifs et indicateurs de performance. En outre, le programme est garant de la soutenabilité budgétaire de la mission tout en veillant à coordonner avec les programmes opérationnels dans le but d'optimiser la gestion des moyens alloués à la mission et d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui.

La démarche de travail effectuée dans le cadre du programme de pilotage et appui a été marquée par son caractère participatif et par la délégation des responsabilités relative à la réalisation des activités selon la spécialité. L'action de ce programme est centrée sur une bonne anticipation des besoins de la mission de la justice en terme des ressources humaines, financière nécessaires. Les efforts se sont centrés également sur la concrétisation de l'orientation générale du ministère basée sur l'amélioration de la performance et l'instauration des principes de bonne gouvernance des deniers publics.

Le pays tunisien a été confronté aux défis importants à l'issue de la crise économique et financière mondiale en raison de la propagation de la nouvelle épidémie de virus corona, qui a un impact direct sur l'économie nationale, les finances publiques et les équilibres globaux. A cet effet, le ministère de la justice a veillé à confronter les répercussions négatives de cette épidémie à travers la prise d'un ensemble des mesures préventives contre ce virus. Et pour soulever ces défis et pour mieux maîtriser les équilibres globaux des finances publique, il y eu lieu de rationaliser les dépenses publiques dans divers domaines à travers la mise en place des outils appropriés tels que la mise en place d'un système de suivi des voitures de service dans la plupart des directions régionales du ministère de la justice en vue de mieux maîtriser les dépenses des moyens de transport administratifs, qui va être généralisé. En outre la mise en place de la carte intelligente dans le but de rationaliser les dépenses de la consommation de l'essence et la promulgation d'une circulaire de monsieur le ministre de la justice visant à sensibiliser les utilisateurs des voitures de service de les utiliser à des fins administratives seulement, en insistant sur le respect des règles de la circulation routière. Aussi, la mise en place d'un système de contrôle interne pour maîtriser les risques et améliorer la performance.

Suite à la détermination de l'architecture de la déclinaison opérationnelle des programmes par l'unité centrale de la gestion par objectifs pour la réalisation du projet de la gestion budgétaire par objectifs du budget de l'Etat" auprès du ministère des finances, plus précisément la définition des sous- programmes et des unités opérationnelles au niveau central et régional, le programme pilotage et appui comprend un sous-programme 1 qui correspond au « pilotage et

appui central » et un sous-programme 2 qui correspond « soutien et appui régional » (14 directions régionales).

Vu que ce programme est commun entre tous les ministères, un cadre commun du cadre de performance du programme pilotage et appui est arrêté par l'unité centrale en appui avec des experts et le soutien d'autres ministères.

A cet effet, il a été convenu, d'adopter trois objectifs stratégiques communs entre tous les missions ont été choisis comme suit :

Objectif stratégique 1 : Améliorer la gouvernance de la mission

Objectif stratégique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances

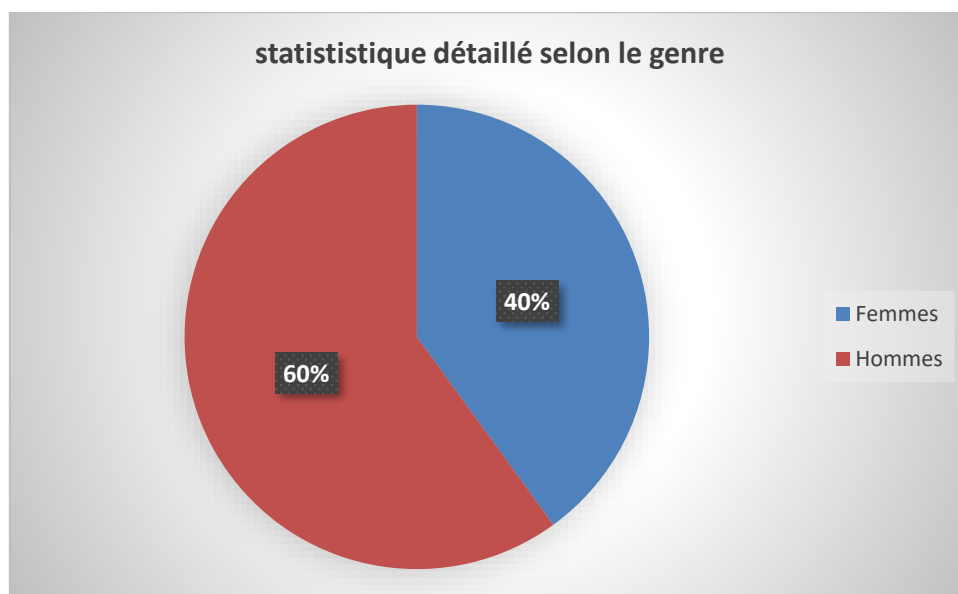
Objectif stratégique 3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la gestion des moyens financiers de la mission

Les principaux **axes et missions stratégiques de ce programme** sont les suivants :

- ✓ Coordination entre les autres programmes et fournir l'appui nécessaire en employant les ressources humaines et financières et matériels et leurs mises à disposition au profit de tous les services du programme pour atteindre les objectifs fixés.
- ✓ Tenir le ministre informé de l'activité générale du ministère,
- ✓ Amélioration le taux d'encadrement dans l'administration
- ✓ Elaboration et suivi de budget du ministère
- ✓ Tutelle financière des établissements administratifs publics relevant au ministère.
- ✓ Entretien des bâtiments administratifs et des moyens de transport et des biens meubles du ministère
- ✓ Elaboration et application d'un programme de maîtrise d'énergie (eau, électricité ...)
- ✓ La veille à la préparation du plan directeur informatique pour le ministère
- ✓ Supervision et suivi de tous les plans et travaux informatiques au niveau des directions régionales et des établissements publics.
- ✓ Assurer la bonne utilisation et la maintenance des équipements et des logiciels informatiques.
- ✓ Préparation et exécution et suivi du plan de communication du ministère.

Dans le cadre d'appliquer les dispositions de la loi organique du budget n°2019-15 du 13 Février 2019 plus précisément celle relative à la consécration l'égalité entre femmes et hommes et toutes les catégories sociales , Le ministère veille à donner aux femmes le statut qu'elles méritent en leurs confiants des missions de pilotage au sein de l'administration et leurs assurant une nomination dans les postes fonctionnelles. Le nombre des employés du ministère de la justice compte environ 17,359 employés en 2019, dont 33% des femmes.

Dans le programme pilotage et appui, les femmes occupent une place importante, elles représentent 40% du total des employés appartenant à ce programme (782), comme indiqué dans le graphique suivant :



Les femmes ayant des postes fonctionnelles sont réparties comme suit :

Répartition femmes et hommes selon les emplois fonctionnels

programme	Fonction	Sexe	Nombre	Taux par rapport au total femme et homme	Taux par rapport au total général des individus	Taux par rapport au total des postes fonctionnels
	Chef service	Femmes	21	7%	3%	14%
		Hommes	21	4%	4%	14%

Pilotage et appui	Secrétaire général	Hommes	1	0,2%	0,1%	1%	
	Sous-directeur	Femmes	6	2%	1%	4%	
		Hommes	12	3%	2%	8%	
	Directeur	Femmes	9	3%	1%	6%	
		Hommes	29	6%	4%	20%	
	Directeur général	Femmes	15	5%	2%	10%	
		Hommes	34	7%	4%	23%	
	Total des emplois fonctionnels	148		34%	66%	19%	100%
		51 femmes	97 hommes				

2-Objectifs et indicateurs de performance du programme

2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme:

Tableau N°5 :

Présentation synthétique des objectifs, des indicateurs de performance

Objectifs	Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2019	2020	Prévisions 2021
Objectif 9.1 Améliorer la gouvernance de la mission	Indicateur 9.1.1 : Taux annuel de réalisation des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	%			70
	Indicateur 9.1.2 : Evolution annuelle des consultations du site officiel de la mission	%			1000000
Objectif 9.2 Améliorer la gestion	Indicateur 9.2.1 : Ecart entre	%			+9,26

des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances	prévisions et réalisations de la masse salariale				
	Indicateur 9.2.2 : Taux des agents formés dans le cadre d'un plan de formation	%			100
Objectif 9.3 Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la gestion des moyens financiers de la mission	Indicateur 9.3.1 : Ecart budgétaire entre prévisions et réalisations	%			113,46
	Indicateur 9.3.2 : coût de fonctionnement par agent	Milles dinars			3,907

Objectif 9.1 Améliorer la gouvernance de la mission

- **Présentation de l'objectif :** Cet objectif s'inscrit dans le cadre d'un objectif stratégique commun unifié et commun entre toutes les missions ayant un impact direct sur l'amélioration de la qualité du pilotage et le développement de la performance de la mission. Ceci se concrétise via à l'adoption des outils et des méthodes de travail efficaces et modernes par les comités de pilotage et l'exécution des décisions et recommandations de ces comités tout en consacrant le principe de responsabilité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

- **Référence de l'objectif :** Programme pilotage et appui
- **Justifications pour l'adoption des indicateurs :** Des indicateurs communs entre différentes missions ont été choisis permettant de mesurer le degré d'atteinte de l'objectif souhaité. Le programme travaille également sur des objectifs opérationnels et spécifiques contribuant à la réalisation de cet objectif.

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 9.1

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Objectif 9.1 Améliorer la gouvernance de la mission								
Indicateur 9.1.1	%					70	75	80
Indicateur 9.1.2	%	997646	807194	963825	950000	1000000	1001000	1005000

Objectif 9.2 Améliorer la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances

- **Présentation de l'objectif :** cet objectif s'inscrit dans le cadre du développement de l'efficacité de l'administration et l'amélioration du rendement des agents à travers la maîtrise de la masse salariale, et ce à travers un meilleur redéploiement des compétences humaines et assurer la formation nécessaire aux agents en vue d'améliorer l'encadrement d'une part et d'appuyer et développer les compétences et les connaissances des agents d'autre part
- **Référence de l'objectif :** Programme pilotage et appui
- **Justifications pour l'adoption des indicateurs :** un ensemble des indicateurs ont été choisis dans le cadre de la bonne gouvernance des ressources humaines et d'une meilleure gestion des crédits alloués pour la rémunération et qui sont :
 - Ecart entre prévisions et réalisations de la masse salariale
 - Taux des agents formés dans le cadre d'un plan de formation

Le programme travaille également sur des objectifs en interne et des indicateurs de gestion contribuant à la réalisation de cet objectif à savoir :

-Taux d'absentéisme

-Taux d'encadrement

Nombre des agents bénéficiant au moins d'une session de formation selon le genre

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 9.2

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Objectif 9.2 Améliorer la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances								
Indicateur 9.2.1	%	-2,03	-0,79	+2,51	+6,05	+9,26	-2,82	+5,32
Indicateur 9.2.2	%	100,56	67,82	57,12	7,6	100	100	100

Objectif 9.3 Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la gestion des moyens financiers de la mission

- **Présentation de l'objectif** : cet objectif stratégique unifié s'inscrit dans le cadre de la gouvernance des ressources disponibles et la bonne gestion des crédits alloués afin d'assurer la soutenabilité budgétaire et de rationaliser les dépenses à travers la rationalisation des dépenses de gestion et l'instauration des principes de bonne gouvernance et la consécration des principes d'efficacité et de transparence ayant un impact direct sur les ressources de l'État et la soutenabilité de son budget.
- **Référence de l'objectif** : Programme pilotage et appui
- **Justifications pour l'adoption des indicateurs** : Les indicateurs suivants ont été choisis pour augmenter la productivité du travail administratif et améliorer sa qualité, en plus de soutenir l'effort de l'État pour faire pression sur les dépenses à travers la rationalisation de la consommation, à la promotion de l'usage des technologies de l'information et au développement du réseaux d'informatique, en les généralisant et la réponse aux services demandés dans les délais.

Les indicateurs choisis sont

3.1. Ecart budgétaire entre prévisions et réalisations

3.2. coût de fonctionnement par agent

Le programme travaille également sur des objectifs en interne et des indicateurs de gestion contribuant à la réalisation de cet objectif à savoir :

- Taux des immobiliers loués
- Moyenne annuelle de la consommation du carburant des voitures de service
- Taux de généralisation des applications informatiques

**Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs
de l'objectif 9.3**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Objectif 9.3 Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la gestion des moyens financiers de la mission								
Indicateur 9.3.1	%	98,11	99,46	102,69	104,85	113,46	103,74	108,73
Indicateur 9.3.2	Milles dinars	3,882	3,66	3,946	4,058	3,907	4,075	4,096

2.2. Présentation des activités du programme

Tableau 15

La liste des activités et leviers d'action du programme pilotage et appui

Milles dinars

Programme	Objectifs	Indicateurs	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur pour 2021
Pilotage et appui	Objectif 9.1 Améliorer la gouvernance de la mission	Indicateur 9.1.1 : Taux annuel de réalisation des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	-Elaboration de la stratégie sectorielle et des orientations stratégiques -Elaboration des études - Conduite du changement et transition -Relations sociaux	Pilotage et appui	20, 977 MD

			<ul style="list-style-type: none"> - la coordination entre programmes - Inspection et contrôle -Contentieux et affaires juridiques - Partenariat public-privé - communication des activités du secteur 		
		Indicateur 9.1.2 : Evolution annuelle des consultations du site officiel de la mission	-Assurer la sécurité et la continuité des service de la technologie de l'information et de la numérisation	Pilotage et appui	20, 977 MD
	Objectif 9.2 Améliorer la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances	Indicateur 9.2.1 : Ecart entre prévisions et réalisations de la masse salariale	-Mise en place d'un système de gestion prévisionnelle des RH - Mise en place d'une politique RH -Mise en place d'un SI/tableau de bord de suivi de la gestion des ressources humaines	Ressources humaines	20MD
		Indicateur	Révision /adoption	Ressources	130MD

		<p>9.2.2 :Taux des agents formés dans le cadre d'un plan de formation</p>	<p>d'un nouveau système base sur l'évaluation du rendement des personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> -Recrutements -Rémunération - Gestion des carrières -Gestion des compétences -Mobilité - Evaluation - Formation 	humaines	
	<p>Objectif</p> <p>9.3 Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la gestion des moyens financiers de la mission</p>	<p>Indicateur</p> <p>9.3.1 : Ecart budgétaire entre prévisions et réalisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Préparer le budget et suivre son exécution -Préparer PAD/actualisation 	Appui et soutien régional	1297 MD
		<p>Indicateur</p> <p>9.3.2 : coût de fonctionnement par agent</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Achats -Entretien - Gestion du parc roulants -Gestion du parc immobilier 	Appui et soutien régional	1297MD

3. Budget du programme

3.3. Budget du programme selon la nature de dépense

Les dépenses du programme pilotage et appui de l'année de gestion de 2021 est d'environ 47392 mille dinars réparties comme suit :

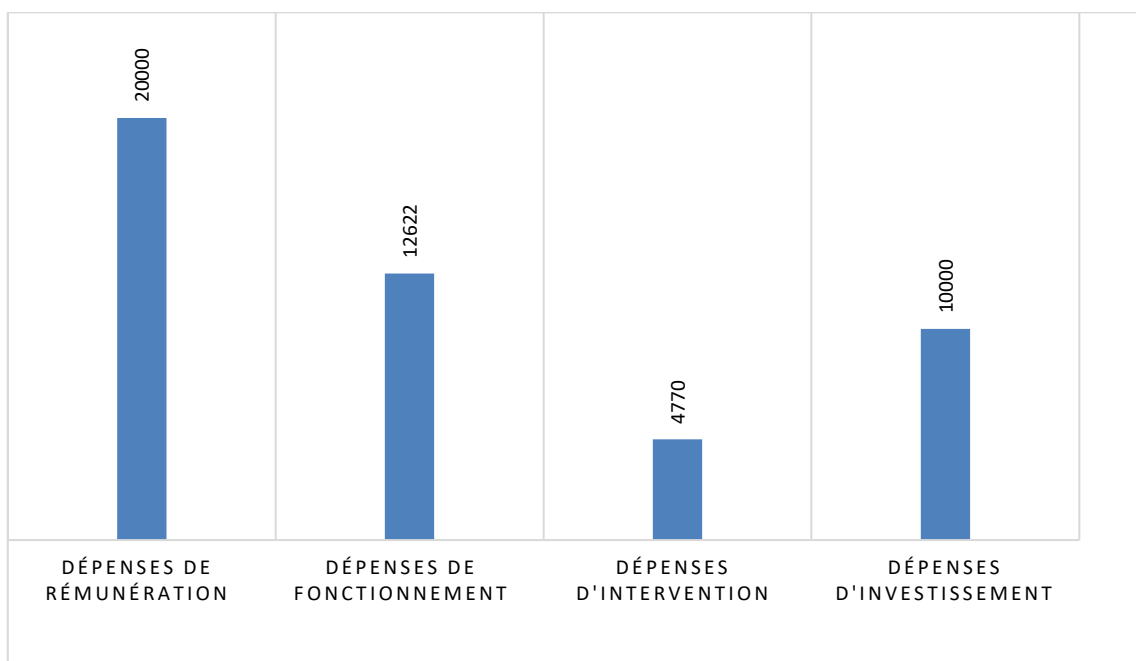
Tableau 16 :
Budget du programme pilotage et appui selon la nature des dépenses
(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Désignation	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Ecart	Taux %
Dépenses de rémunération	20 596	20 662	20 000	- 662	-3,20%
Dépenses de fonctionnement	12 106	12 622	12 622	1	0,00%
Dépenses d'intervention	9 148	4 809	4 770	- 39	-0,81%
Dépenses investissement	2 416	6 550	10 000	3 450	52,67%
Dépenses des opérations financières					
Autres dépenses					
Total	44 266	44 643	47 392	2 750	%6,06

*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

Graphique N°6 :
Répartition du budget du programme pilotage et appui de l'année 2021
Selon la nature des dépenses



Le budget du programme pilotage et appui est classé selon les parties prévues dans l'article 15 de la loi des finances.

Le budget du programme pilotage et appui a atteint 47,392 mille dinars contre 46,643 au cours de l'année de gestion de 2020 soit une augmentation de 2,750 mille dinars qui représente un taux de 6,16 %

Il est à noter que les dépenses de rémunération publique ont légèrement diminué due à la réduction du nombre des chargés de mission.

Quant aux dépenses d'investissement, ils ont enregistré une augmentation importante à hauteur de 52,7% due aux paiements des projets en cours.

Tableau 17 :

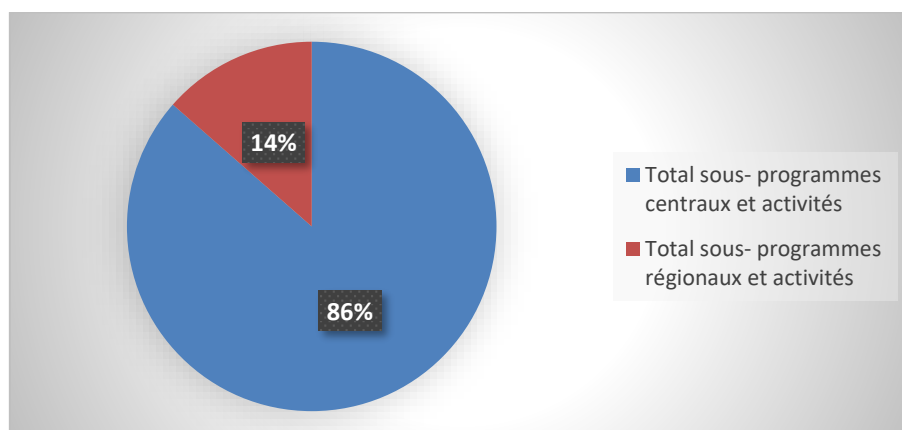
**Budget du programme pilotage et appui selon la destination de la dépense « selon
sous-programmes et activités »
(Crédits de paiement)**

Désignation du programme	Activités	Réalizations 2019	LF 2020 (1)	Prévisions 2021 (2)	Taux de croissance 2020-2021	
					Montant (2)-(1)	Taux% (2)-(1)/(1)
Pilotage et appui centrale	Activité 1 : pilotage et appui		18682	20 977	2 295	12,3%
	Activité 2 Ressources humaines		13820	20 000	6 180	44,7%
Total des sous-programmes centraux et activités			32502	40 977	8 475	28,4%
Supervision régionale Tunis	Activité 3 :		2273	1 297	- 976	-42,9%
Supervision régionale Bizerte			686	343	- 343	-50,0%
Supervision régionale Kef			977	578	- 399	- %40,9
Supervision régionale Beja			606	322	- 284	- %46,9
Supervision régionale Nabeul			658	406	- 252	- %38,3
Supervision			627	368	- 259	- %41,3

régionale Kairouan	Appui et soutien régional				
Supervision régionale Sousse		882	408	- 474	- %53,7
Supervision régionale Mestir		681	453	- 228	- %33,5
Supervision régionale Sidi bouzid		614	331	- 283	- %46,1
Supervision régionale Kasserine		581	328	- 254	- %43,6
Supervision régionale Sfax		940	447	- 493	- %52,5
Supervision régionale Gafsa		1022	382	- 641	- %62,6
Supervision régionale Gabess		887	385	- 502	- %56,6
Supervision régionale Mednine		706	368	- 338	- %47,9
Total des sous-programmes et activités			12141	6 415	-5194
Total programme		44643	47 392	2 749	6,2%

Graphique N°7 :

Budget du programme pilotage et appui selon sous- programmes



Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du programmes pilotage et appui , les crédits alloués au sous -programme central « pilotage et appui central » sont estimés à 40,997 m.d du total des crédits alloués au programme pilotage et appui soit un taux de 80,6 %. Le reste des crédits sont de l'ordre de 6,415 qui présentent 14 % sont répartis entre les 14 sous –programmes régionaux « soutien et appui régional ».

A préciser que les dépenses de rémunération sont regroupées au niveau du sous-programme central.

3.2 Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme pilotage et appui

Tableau N°14

Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme pilotage et appui : Répartition par nature de dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses	Réalizations		L.F 2020		Prévisions		
	2018	2019	Nomenclature ancienne	Nomenclature nouvelle	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	19160	20596	20 662	20 662	20 000	20 700	21 176
Dépenses de fonctionnement	10 651	12 106	12 622	12 622	12 622	12 900	13 100
Interventions	2 882	9 148	4 809	4 809	4 770	4 770	4 770
Investissements	4 526	2416	6 550	6 550	10000	9 600	9 675
Opérations financières							
Autres dépenses							
Total budget sans prise en compte des ressources propres des établissements	37 219	44 266	44 266	44 266	47 392	47 970	48 721
Total budget avec prise en compte des ressources propres des établissements	37 339	44 386	44 723	44 723	47 472	48 080	48 841

Dans le cadre de la détermination du cadre des dépenses à moyen terme (2021- 2023), les services du ministère des finances ont proposé un taux d'augmentation annuel compris entre 1,2 % et 1,5%, pour l'année 2021 et 2023 , un taux faible ce qui rend difficile de couvrir les besoins réels d'un programme compte tenu l'augmentation des coûts de toutes les fourniture essentielles .

Annexes :

**Les indicateurs de performance du programme de
pilotage et appui**

Fiche indicateur

Taux annuel de réalisation des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires

Code de l'indicateur : 9.1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux annuel de réalisation des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mensuelle

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Pilotage et appui central

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: améliorer la gouvernance de la mission

4- Définition de l'indicateur : Vise à mesurer le degré d'exactitude des prévisions de la masse salariale par rapport aux réalisations

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons: Nationale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur:

2- Unité de l'indicateur:

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur:

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur:

6- Date de disponibilité de l'indicateur

7- Valeur cible de l'indicateur:

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur :

8- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

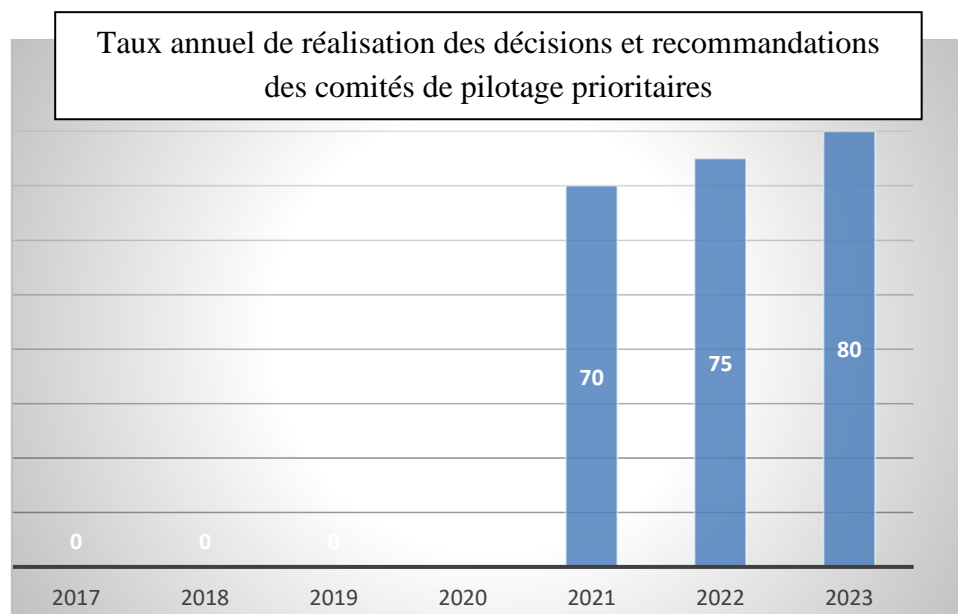
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux annuel de réalisation des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	%					70	75	80

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le traitement de cet indicateur sera lancé en 2021, année de lancement pour unifier les objectifs du programme pilotage et appui au niveau des différentes missions

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Taux annuel de réalisation des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	80	80	70	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration de la stratégie sectorielle et des orientations stratégiques -Elaboration des études - Conduite du changement et transition -Relations sociaux - la coordination entre programmes - Inspection et contrôle -Contentieux et affaires juridiques - Partenariat public-privé - communication des activités du secteur 	Pilotage et appui	20, 977 MD

5- Limites de l'indicateur

Travailler sur le développement des systèmes spécifiques à la mission pour faciliter la communication et la coordination entre différentes parties prenantes.

Fiche indicateur

Evolution annuelle des consultations du site officiel de la mission

Code de l'indicateur : 9.1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Evolution annuelle des consultations du site officiel de la mission

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mars de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Pilotage et appui central

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: améliorer la gouvernance de la mission

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur montre le nombre des personnes qui ont consulté le site officiel du ministère de la justice sur l'adresse électronique <https://www.justice.gov.tn>

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons: selon les sous-programmes : Directions centraux, régionaux et services extérieurs sous la tutelle

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur: Nombre des personnes qui ont consulté le site officiel du ministère de la justice

2- Unité de l'indicateur: Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur: Google Analytics un service gratuit qui recense les visiteurs des sites web , utilisé par 10 millions ou plus de 80 % du marché international (wikipédia)

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Le site Web envoie les données des visiteurs (ip, navigateur, système d'exploitation...) au site de Google Analytics qui analyse et fournit les statistique nécessaires.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur:
Google Analytics

6- Date de disponibilité de l'indicateur : Disponible instantanément

7- Valeur cible de l'indicateur:% fin 2023

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur :

8- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

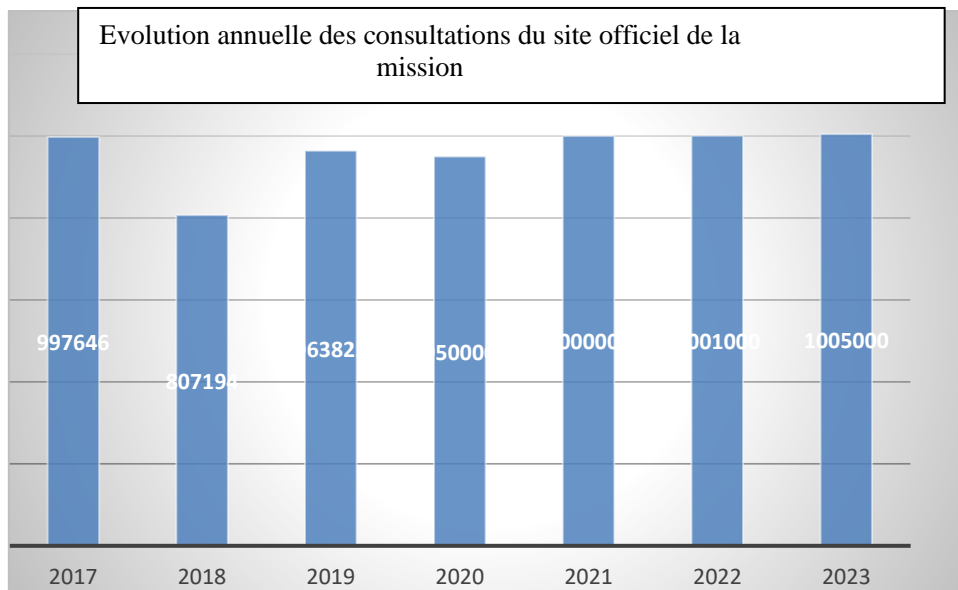
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Evolution annuelle des consultations du site officiel de la mission	Nombre	997646	807194	963825	950000	1000000	1001000	1005000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le taux de trafic des visiteurs du site officiel du ministère a connu une évolution remarquable depuis l'année 2017. Il est prévu que ce taux va augmenter pour atteindre 100500 en 2023.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Evolution annuelle des consultations du site officiel de la mission	1005000	1005000	100000	-Assurer la sécurité et la continuité des service de la technologie de l'information et de la numérisation	Pilotage et appui	20, 977 MD

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Ecart entre prévisions et réalisations de la masse salariale

Code de l'indicateur : 9.1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Ecart entre prévisions et réalisations de la masse salariale

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mars de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Pilotage et appui central

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Améliorer la gestion des ressources humaines en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances

4- Définition de l'indicateur : Améliorer l'efficacité de l'administration et le rendement des ressources humaines à travers la maîtrise de la masse salariale

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons: Nationale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur:

2- Unité de l'indicateur:

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur:

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur: 6-

Date de disponibilité de l'indicateur : Disponible instantanément

7- Valeur cible de l'indicateur: +5,32 % fin 2023

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur : +5,32 % fin 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des affaires financières

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ecart entre prévisions et réalisations de la masse salariale	%	-2,03	-0,79	+2,51	+6,05	+9,26	-2,82	+5,32

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

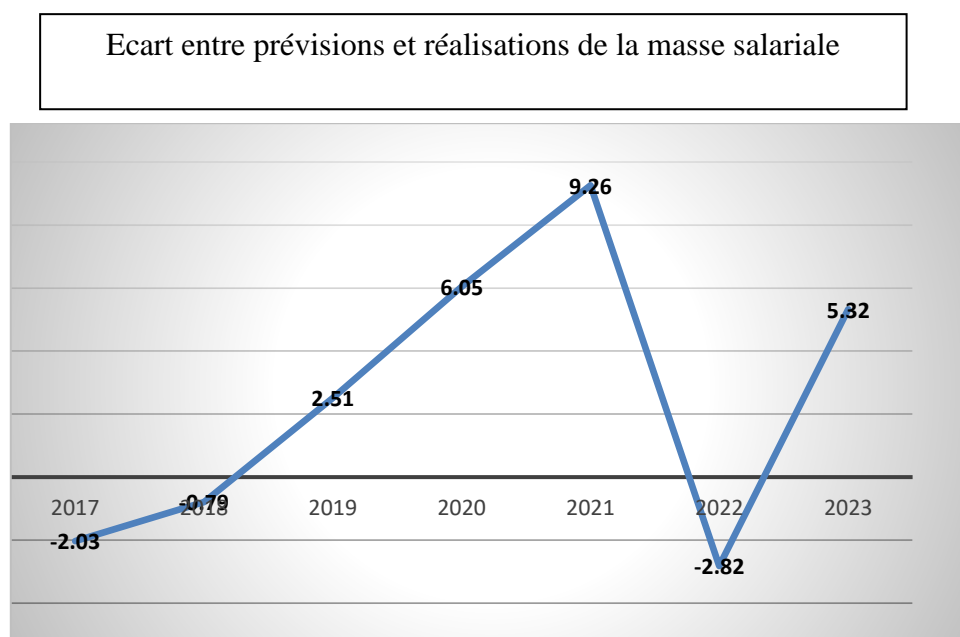
En 2019, ce taux a enregistré une augmentation de 2,51 %, et ceci est due au recours aux crédits additionnels qui ont été inscrits pour couvrir le coût des augmentations de salaire approuvées depuis 2017 et 2018 tels que les crédits d'impôts.

Il est prévu que ce taux va augmenter dans les prochaines années :

En 2020 , le coût des augmentations du salaire de la troisième tranche n'a pas été inscrit dans le budget de 2020 approuvé.

En 2021 , la masse salariale a connu une légère augmentation non conforme à ce qui a été prévu et ceci est due aux conditions économiques qu'a connu le pays en raison de la pandémie du corona

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Ecart entre prévisions et réalisations de la masse salariale	5,32	5,32	9, 26	-Mise en place d'un système de gestion prévisionnelle des RH - Mise en place d'une politique RH -Mise en place d'un SI/tableau de bord de suivi de la gestion des ressources humaines	Gestion des ressources humaines	20MD

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur concerne toute la mission c'est pour cette raison un tableau de bord a été préparé pour déterminer les ressources humaines nécessaires sur tous les sites en comparaison avec le volume de travail et les taux nationaux. Cette méthode sera généralisée sur toutes les postes de prise des décisions

Fiche indicateur

Taux des agents formés dans le cadre d'un plan de formation

Code de l'indicateur : 9.1.2.3

Intitulé de l'indicateur : Taux des agents formés dans le cadre d'un plan de formation

Date de l'actualisation de l'indicateur : Fin de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Pilotage et appui central

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Améliorer la gestion des ressources humaines en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances

4- Définition de l'indicateur :

5- Type de l'indicateur : indicateur de produit

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons:

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur: Nombre des agents bénéficiant d'une formation

2- Unité de l'indicateur: Pourcentage %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur: Plan de formation annuel approuvé

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :
Rapports

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur:
Direction des affaires administratives

6- Date de disponibilité de l'indicateur : chaque 6 mois

7- Valeur cible de l'indicateur: 1380 fin 2021 soit une augmentation de 5 % tout au long du plan

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur : 100 %

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des affaires administratives

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux des agents formés dans le cadre d'un plan de formation	%	100,56	76,82	57,12	7,6	100	100	100

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Une évolution du nombre des agents formés de 5 % au cours de chaque année a été déterminé cependant ce taux reste insuffisant et ceci pour les considérations suivantes:

-Des crédits alloués limités

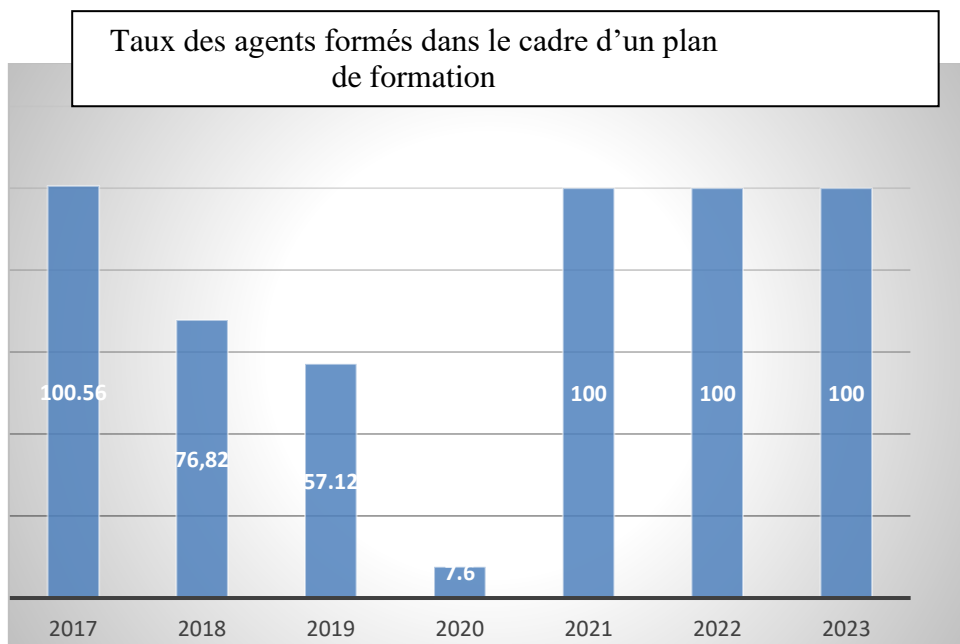
-la distance géographique est éloignée pour les bénéficiaires de la formation et difficulté de les rassembler

-Multiplicité et ramification des domaines de la formation

- En 2020 , les formations programmées ont été annulées en raison des problèmes sanitaires exceptionnelle résultants du "Corona Covid 19" et la promulgation de la circulaire n°1 du 10 Mars 2020 de monsieur le ministre de l'Etat auprès du président du gouvernement chargé de la fonction publique, par la suite la promulgation d'un communiqué communs entre ministère de la santé et ministère de l'intérieur, des affaires locales et de l'environnement qui ont annulés toutes les manifestations y compris les sessions de formation, ce qui a empêché l'organisation des sessions de formation au cours de l'année 2020. En effet, seulement 100 agents ont été formés en 2020 contre 1315 agents formés dans les années précédentes. La formation à distance n'est pas adaptée à la nature de la formation qui nécessite la présence des agents et l'organisation des ateliers de travail en outre manque d'infrastructure informatique pour assurer des sessions de formation à distance selon les attentes.

Pour les prévisions des années 2021, 2022 et 2023, le nombre déterminé des années précédentes a été conservé et le taux d'évolution estimé : 5% sans prendre en considération le nombre relatif à l'année 2020 vu que les causes du non-exécution des formations sont occasionnelles et leurs disparitions permettra d'atteindre l'objectif souhaité.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
Taux des agents formés dans le cadre d'un plan de formation	100	100	100	Révision /adoption d'un nouveau système base sur l'évaluation du rendement des	Ressources humaines	130MD

				personnels - Recrutements - Rémunération - Gestion des carrières -Gestion des compétences -Mobilité - Evaluation – Formation		
--	--	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

5- Limites de l'indicateur

-Ressources financières limitées

-Difficulté de rassembler les cadres et assurer les moyens de transport et les lieux d'hébergement

-Conditions sanitaires exceptionnelles résultant de la propagation de l'épidémie du virus « Corona» qui a causé l'annulation des sessions de formation présentielle

Fiche indicateur

Ecart entre prévisions et réalisations de budget

Code de l'indicateur : 9.1.3.1

Intitulé de l'indicateur : Ecart entre prévisions et réalisations de budget

Date de l'actualisation de l'indicateur :

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Pilotage et appui régional

3-Objectif auquel se rattache l'indicateur: Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la gestion des moyens financiers de la mission

4- Définition de l'indicateur : une meilleure gestion des crédits alloués en vue d'assurer la soutenabilité budgétaire et de rationaliser les dépenses en travaillant sur la rationalisation des dépenses de gestion et l'instauration des principes de bonne gouvernance et la consécration des principes d'efficacité et de transparence en raison de son impact direct sur les ressources de l'État et la soutenabilité budgétaire

5- Type de l'indicateur : indicateur de produit

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons: Nationale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur:

2- Unité de l'indicateur:

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur:

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur:

6- Date de disponibilité de l'indicateur :

7- Valeur cible de l'indicateur: 108,73

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur :

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des affaires financières

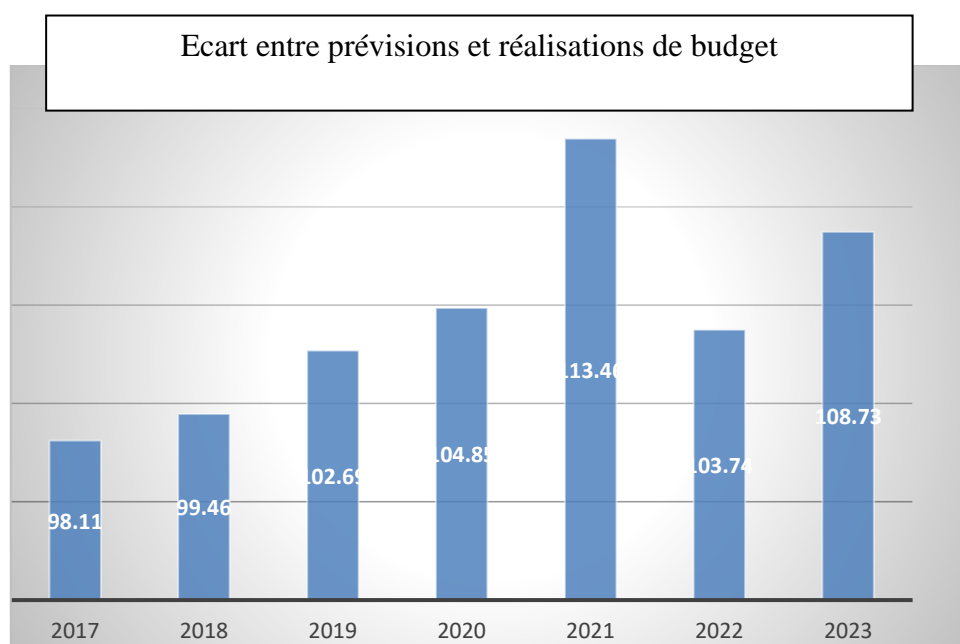
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Ecart entre prévisions et réalisations de budget	%	98,11	99,46	102,69	104,85	113,46	103,74	108,73

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur

						2021
Écart entre prévisions et réalisations de budget	108,73	108,73	113,46	-Préparer le budget et suivre son exécution -Préparer PAD/actualisation	Appui et soutien régional	1297 MD

Fiche indicateur

coût de fonctionnement par agent

Code de l'indicateur : 9.1.3.2

Intitulé de l'indicateur : coût de fonctionnement par agent

Date de l'actualisation de l'indicateur :

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur: Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur: Pilotage et appui régional

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur: Améliorer la gestion des ressources humaines en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances

4- Définition de l'indicateur :

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultat

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons:

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur: totalité des crédits de fonctionnement (hors rémunération) / rapportée au nombre total d'agents de la mission

2- Unité d'indicateur: Mille dinar

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur: budget de la mission

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :
Système d'information

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur:

6- Date de disponibilité de l'indicateur : Fin de l'année de gestion

7- Valeur cible de l'indicateur:

Valeur cible selon les sous-programmes l'indicateur :

8- Le responsable de l'indicateur

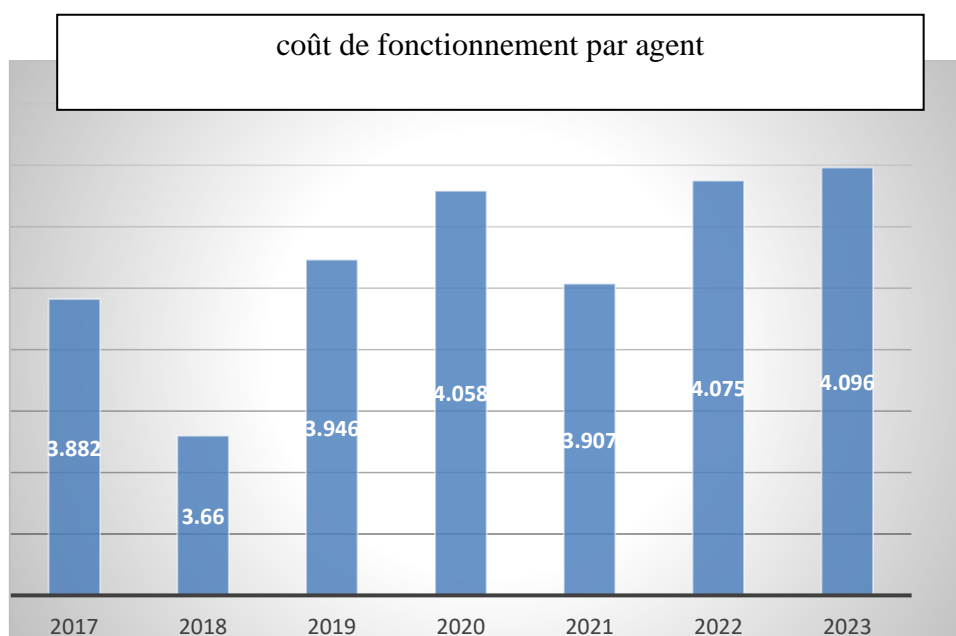
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
coût de fonctionnement par agent	MD	3,882	3,66	3,946	4,058	3,907	4,075	4,096	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible	Valeur cible selon sous-programmes	Prévision de l'indicateur 2021	Leviers d'action	Activités	Prévisions des crédits de l'indicateur 2021
coût de fonctionnement par	4,096	4,096	3,907	-Achats -Entretien - Gestion du parc	Appui et soutien	1297MD

agent				roulants -Gestion du parc immobilier	régional	
-------	--	--	--	--------------------------------------------	----------	--